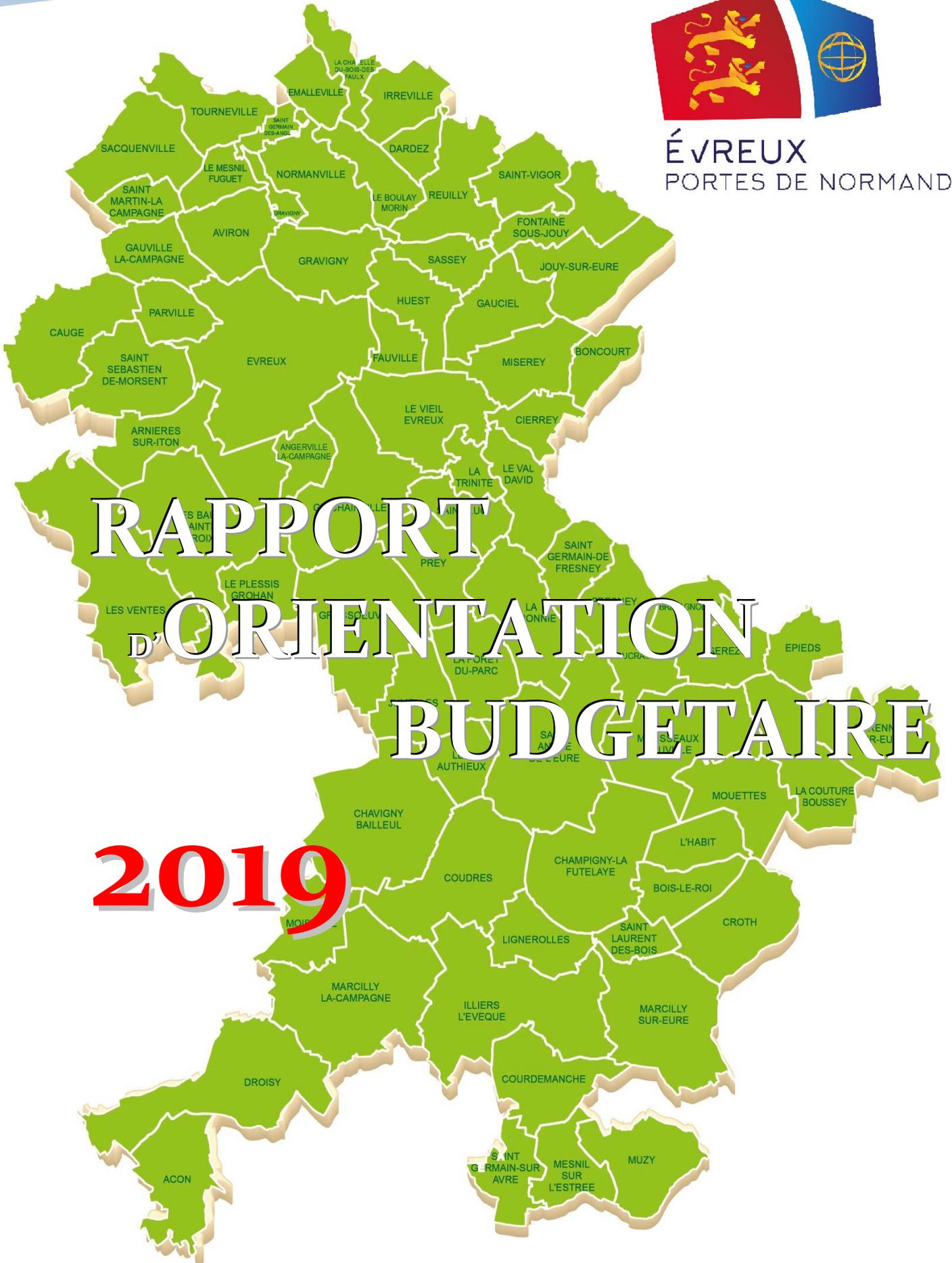




ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



I – Préambule	Page 3
II - Les principales étapes de la procédure budgétaire	Page 5
III - Les perspectives économiques et financières	Page 6
IV – Evolution générale des finances communautaires	Page 11
V – Situation générale des budgets consolidés et grandes lignes du Budget Primitif 2019	Page 13
VI – Politique de gestion de la dette	Page 36
VII – Les ratios	Page 41
VIII – Situation des budgets annexes	Page 46

I - PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire et s'effectue dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget 2019.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif par l'assemblée délibérante.

L'intérêt de la présentation d'un Débat d'Orientation Budgétaire est le suivant :

- ✓ Informer les élus de l'évolution financière de la collectivité ;
- ✓ Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- ✓ Évoquer les principaux projets d'investissement à réaliser.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une présentation afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Transmission : le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet

Publication : le rapport fait l'objet d'une publication.

En 2018, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

-L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

-L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

NOTA BENE : Les chiffres de l'ensemble de ce document peuvent faire l'objet d'une modification ou d'un réajustement. Ils ont pour principe de matérialiser les orientations en matière budgétaire.

II - LES PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE

31 décembre 2018 ⇒ Date limite des engagements de dépenses

2019

5 février ⇒ Débat d'Orientation Budgétaire



Février 2019 ⇒ Edition des Documents Budgétaires



3 avril ⇒ Vote du Budget Primitif 2019



Transmission du Compte de Gestion par le Payeur



Juin ⇒ Vote du Compte Administratif 2018



15 Juillet 2019 ⇒ Date limite de transmission du Compte Administratif 2018



31 Décembre 2019 ⇒ Clôture de l'exercice

III - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2019



Eléments de conjoncture économique nationale

La Loi de Finances pour 2019 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1.7 % (identique à celle de 2018) et une prévision d'inflation de 1.3% (1.6% en 2018).

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique. Ainsi, il est prévu sur le quinquennat en cours :

- une baisse de 5 points de la dette publique,
- une baisse de 3 points de la dépense publique,
- une baisse de 1 point des prélèvements obligatoires.

Pour 2019, le déficit des finances publiques s'établirait à 2.8% du PIB (pour 2.6% en 2018). Il doit progressivement décroître pour atteindre 0.3% du PIB en 2022.

Rappelons d'ailleurs que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette publique et qu'il leur est interdit de clôturer un exercice en déficit. Elles n'empruntent que pour financer des investissements et assurent leurs nombreux services de proximité en respectant l'équilibre de leurs comptes. En revanche, les collectivités représentent une part prépondérante de l'investissement public local et du carnet de commandes des entreprises d'un territoire.



Contractualisation financière Etat / Collectivités : des nouvelles règles à appliquer

En complément, le Gouvernement souhaite poursuivre la contribution des collectivités au redressement des comptes publics de l'État. Le Président du Comité des Finances Locales (CFL) indiquait qu'entre « la loi de finances 2017 et le PLF 2018, le total de la mission Relations avec les collectivités territoriales affiche une baisse de 8% ». Le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt met en avant la stabilité des concours de l'Etat aux collectivités locales par rapport à la loi de finances de 2018 tout en précisant que la « répartition sera en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local, en faveur des collectivités les plus fragiles. »

La LF 2019 demande aux collectivités de réduire leur engagement à hauteur de 13 milliards sur la période, notamment en réduisant fortement les dépenses de fonctionnement et l'endettement.

On peut donc résumer la nouvelle obligation pour les collectivités de la manière suivante : « dépenser mieux tout en dépensant moins ». Des difficultés de mise en œuvre de cette consigne pourrait néanmoins se faire rapidement sentir dans la mesure où l'État leur transfère sans compensation de nouvelles charges (dématérialisation, état civil, urbanisme, réformes du statut de la fonction publique, prélèvement à la source...).

Pour arriver à cette baisse significative des dépenses des collectivités, L'État indique qu'il ne souhaite pas agir par la contrainte, en baissant par exemple les dotations, mais par la force de conviction et l'incitation (mutualisation, incitation à l'investissement...). Toutefois la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a mis en place un dispositif de contractualisation qui impose aux 322 collectivités les plus importantes de moduler l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement dans la limite de 1.2% par an (inflation comprise, donc en réalité inférieure à celle de l'an passé), indépendamment de l'éventuelle dynamique de leurs recettes de fonctionnement.

Il est à noter que la cour des comptes vient de critiquer ce dispositif qui ne prend pas assez en compte la diversité des situations locales. L'Association des Maires de France rappelle qu'elle « reste opposée à ce dispositif contraire à la libre administration des collectivités locales ».

A court terme, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est annoncée stable dans son enveloppe nationale. Cette stabilité globale masque toutefois des disparités individuelles induites par le renforcement des dispositifs de péréquation, aussi bien verticale qu'horizontale. La péréquation vise à atténuer, pour les collectivités les plus fragiles, l'impact de l'effort de réduction des déficits publics demandé. La péréquation représentera 180 millions d'euros supplémentaires en 2019, au travers de deux mécanismes :

- La péréquation verticale permet à l'État d'utiliser ses versements pour contribuer à réduire les inégalités entre collectivités. La part des dotations de péréquation augmentera donc au sein de la DGF et induira inévitablement une nouvelle baisse de recettes en 2019 pour le budget communal.
- La péréquation horizontale est assurée par le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FNPIC) et conduit à ce que les collectivités assurent directement la solidarité entre elles : le montant national du FNPIC est passé de 360 millions en 2013 à plus d'1 milliard en 2016. Pour 2019, la montée en puissance du FNPIC devrait là aussi peser de façon accrue sur le budget communal.
- Ajoutons également que le LF 2019 confirme la poursuite de la baisse des variables d'ajustement, qui devraient connaître une nouvelle diminution de 144 millions d'euros en 2019, dont 64 millions d'euros pour le bloc communal. Ces 64 millions d'euros seront pris sur :
 - Les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle – FDPTP (-49 M€, -15 %, passant à 284 M€ en LF2019).
 - la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – DCRTP (-15 M€, passant à 1,1 Md€ soit -1,3 %).

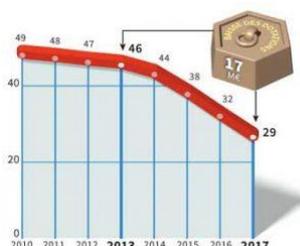
Ces baisses seront à répercuter dans les recettes du budget 2019 des collectivités.



Une zone d'incertitude majeure pour les collectivités : l'avenir de la fiscalité locale

Au-delà de ces éléments de conjoncture qui vont contraindre l'action dans les finances des collectivités, une forte incertitude fiscale demeure. La suppression progressive de la taxe d'habitation a été initiée par le Gouvernement. La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est bien inscrite dans le PLF 2019, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020). L'objectif final étant bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation pour 2021, hors résidences secondaires.

Gérald Darmanin a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans "un projet de loi spécifique sur les finances locales" qu'il portera avec Olivier Dussopt, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. "sans doute au premier trimestre 2019". Il est à prévoir que les travaux menés sur cette compensation conduiront le Gouvernement à réfléchir sur le sujet des finances locales « en général ».



Dotations

Pourquoi les dotations perçues en 2018 peuvent encore baisser en 2019 ?

En 2019, et pour la seconde année consécutive, le volume de dotation globale de fonctionnement versé par l'État aux collectivités ne sera pas en baisse. Le montant versé en 2018 est reconduit permettant ainsi une stabilité du coût pour l'État.

Mais cette stabilité pour l'État cache des jeux de « vases communicants » qui impactent les communes et les EPCI. En effet, si le volume total est reconduit, la répartition des sommes à l'intérieur de l'enveloppe change. Cela conduit ainsi à faire des communes gagnantes et des perdantes. Le projet de loi de finances prévoit une augmentation de l'enveloppe de dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), pour un montant global de 180 M€. Cette augmentation des dotations de péréquation doit obligatoirement être compensée par une baisse afin de ne pas augmenter les transferts de l'État vers les collectivités. Ce montant est alors directement prélevé en partie sur la dotation forfaitaire des communes et sur la dotation de compensation part salaire des EPCI.

S'agissant des communes

Leur dotation forfaitaire est écrêtée dès lors que le potentiel fiscal de la ville est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. Le montant de cet écrêtement sera d'autant plus important que l'écart de potentiel fiscal est fort. Et le montant de l'écrêtement augmente également avec le besoin d'équilibre de l'enveloppe (180M€ de prévu pour 2019). Le volume de 2019 étant très proche de celui de 2018, les communes qui sont écrêtées peuvent prévoir une baisse de la dotation forfaitaire du même ordre que celui de 2018. Les montants sont inscrits sur la fiche DGF reçue en juillet.

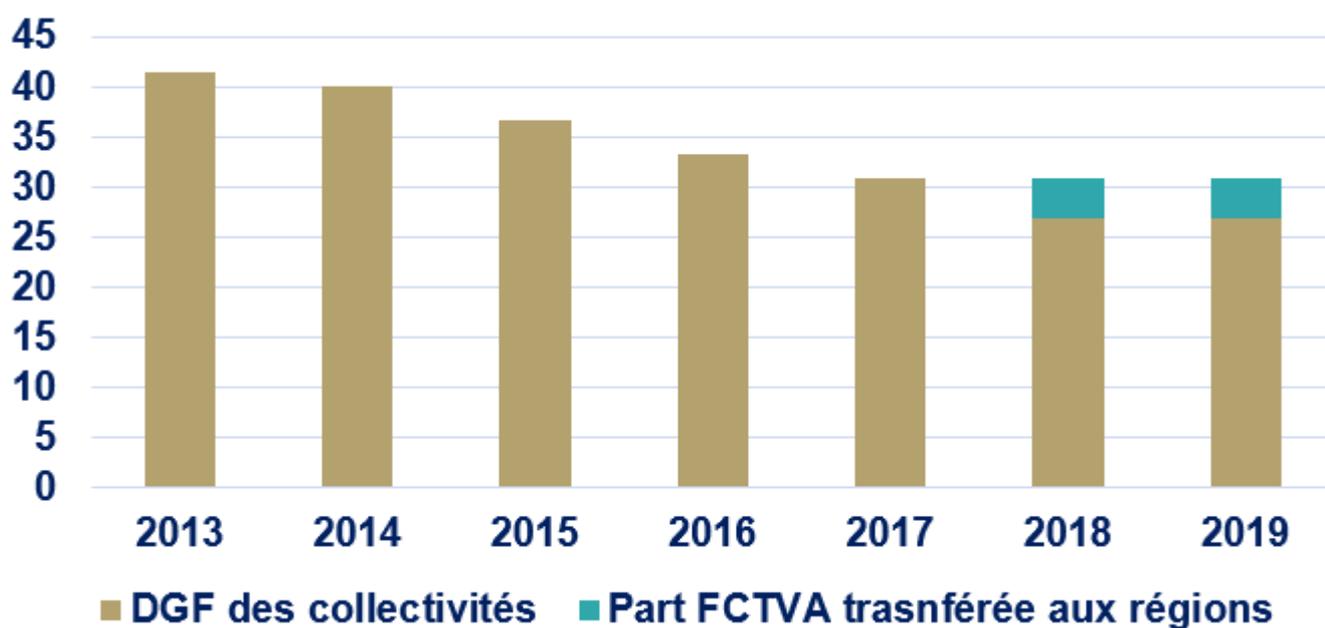
S'agissant des EPCI

La part CPS « compensations part salaires » est écrêtée de manière uniforme pour tous. Comme pour les communes, l'écrêtement sera très proche de celui constaté en 2018.

Une analyse qui reste provisoire

Le comité des finances locales décide en février de la répartition du besoin d'équilibre entre les communes et les EPCI. Son arbitrage final peut donc amener à un plus fort écrêtement sur les communes et inversement sur les EPCI. Les montants définitifs ne peuvent donc pas être connus avant la fin du mois de février.

Évolution de l'enveloppe de DGF (en Md €)



Sources: LFI 2013 à 2018 et PLF 2019



Inflation :

Selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation (IPC) en France s'est inscrit en hausse de 1,6% sur les douze mois à fin décembre. L'indice des prix harmonisé IPCH, qui permet les comparaisons avec les autres pays de la Zone Euro, s'inscrit en hausse de 1,9% sur un an, après +2,2% fin novembre.

Dans ce contexte, d'inflation plutôt élevé au regard des années précédentes EPN a décidé d'appliquer **une revalorisation inférieure à l'inflation de sa tarification des services à la population.**

Il convient de noter que les bases d'imposition de fiscalité locale relèvent dorénavant d'un calcul directement sur l'inflation.



Dette mondiale :

Selon le FMI, l'endettement global (public et privé) des 190 pays qu'il observe a atteint la somme de 184.000 Mds\$ à la fin de l'année 2017, soit 225% du PIB de ces pays. En moyenne, la dette mondiale dépasse 86.000 \$ par habitant, soit plus de deux fois et demi le revenu moyen par habitant. Les taux demeurent depuis plusieurs années maintenant historiquement bas, une opportunité pour investir. EPN entend poursuivre ses efforts d'investissements en profitant de la situation financière des marchés favorables.

IV - EVOLUTION GENERALE DES FINANCES COMMUNAUTAIRES

Depuis 2014 la communauté d'agglomération d'Evreux a engagé une démarche globale et déterminée de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement courant, dans le but d'amplifier fortement l'investissement réel et de renforcer le soutien financier aux communes, sans augmentation des taux d'imposition sur les années antérieures avec une baisse cette année en faveur du monde économique. Une volonté de préserver et d'optimiser au mieux la ressource, de développer notre écoute, comme notre réactivité. EPN engage une stabilisation de son périmètre de compétences qui se parachève en maintenant une exigence de bonne utilisation de chaque denier.

Cet effort est d'autant plus remarquable qu'il s'opère en dépit des baisses de soutiens financiers de l'Etat (à commencer par la perte pour EPN de plus 4 M€ sur la DGF), malgré des nouveaux transferts de charges imposés par l'Etat sans compensation équivalente (ex : désengagement de l'instruction des permis de construire, des cartes d'identité et passeports, désengagements multiples et progressifs de l'Etat des politiques opérationnelles, etc.), en dépit des ponctions diverses opérées par l'Etat sur les ressources juridiquement affectées à des politiques spécifiques (ex : ponctions sur les prélèvements réservés aux agences de l'eau).

En dépit de ce contexte, EPN souhaite adresser **un message fort de soutien au monde économique en 2019** au travers **d'une baisse de la CFE** (*cotisation foncière des entreprises*), plus forte que l'inflation. De l'autoentrepreneur, au petit commerce, les PME et l'ensemble des entreprises représentant le socle des acteurs économiques du territoire bénéficieront de cette baisse majeure.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 Evreux Portes de Normandie comporte 74 communes. Non seulement EPN accueille douze communes supplémentaires, mais de surcroît l'agglomération récupère la totalité de la compétence eau potable et assainissement, absorbant ou intégrant leurs syndicats d'eau et d'assainissement. Elle a acquis également la compétence petite enfance (ce qui inclut plus de 200 agents supplémentaires) et le conservatoire à rayonnement départemental (CRD). A ce propos, la petite enfance a bénéficié d'un chantier d'envergure de renouvellement de ses équipements en offrant des aires de jeux modernisées.

Au 1^{er} janvier 2019, la facturation de l'eau a été externalisée avec pour objectif d'améliorer la qualité aux usagers en offrant notamment une meilleure régularité dans la facturation, tout en favorisant l'écoute et l'accueil.

Ces évolutions sont accompagnées d'un travail important de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLECT) afin de trouver l'équilibre de la neutralité financière devant présider au transfert des compétences entre les communes et l'agglomération. Une délibération du 19 décembre dernier a fixé des attributions de compensation définitives faisant suite au rapport de la CLECT.

Le budget 2019 EPN est donc marqué par l'exercice de ces nouvelles compétences sans augmentations des impôts.

Les transferts de compétences ainsi que la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités rendent indispensables de continuer l'effort volontariste de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, effort engagé avec succès depuis quatre ans.

A travers sa préparation budgétaire EPN entend répondre à quatre objectifs majeurs :

- Produire un haut niveau de services publics à l'échelle du territoire ;
- Développer l'investissement dans les grandes politiques publiques de l'EPCI ;
- Poursuivre le développement économique et favoriser l'attractivité du territoire d'EPN ;
- Ne pas augmenter les impôts.

Un effort qu'EPN souhaite développer en 2019 en adressant un message fort de soutien aux entreprises de son territoire au travers d'une baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E), plus fort que l'inflation. De l'autoentrepreneur, au petit commerce, les PME et l'ensemble des entreprises, socle majeur des acteurs économiques bénéficieront pleinement de la politique volontariste de réduction de leur imposition.



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

SITUATION GENERALE des BUDGETS CONSOLIDES



5.1 SITUATION GENERALE DES BUDGETS CONSOLIDES

Les dépenses réelles de fonctionnement des budgets consolidés EPN progressent d'environ 1% seulement par rapport à 2018, ce qui constitue une évolution très faible, attendu que cette évolution inclut le GVT (+1,1% par an en moyenne) sur le chapitre 012, ainsi que les importantes compétences transférées sur le budget principal (petite enfance et CRD), et aussi la prise de la compétence Eau potable sur 74 communes (contre 37 en 2017).

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Recettes de fonctionnement courant	121 927 682 €	127 149 177 €	5 221 495 €
Dépenses de fonctionnement courant	107 434 041 €	108 935 681 €	1 501 640 €
Epargne de gestion	14 493 641 €	18 213 496 €	3 719 855 €
Epargne brute	9 041 660 €	13 155 008 €	4 113 348 €
Taux d'épargne brute en %	7,42%	10,35%	2,93%
Epargne nette	- 2 850 032 €	1 554 186 €	+4 404 218 €

Capacité de désendettement

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Autofinancement brut (BP)	9 041 660 €	13 155 008 €	4 113 348 €
Encours de dette au 01.01	160 118 001 €	157 143 587 €	- 2 974 414 €
Emprunt d'équilibre	34 828 550 €	35 758 737 €	930 187 €
Remboursement de capital	11 891 692 €	11 600 822 €	- 290 870 €
Total encours	183 054 859 €	181 301 502 €	- 1 753 357 €
Capacité de désendettement (années)	20	14	

Besoin de financement des budgets consolidés

Il est calculé au sens du II de l'article 13 de la LPFP (emprunts minorés du remboursement de la dette).

Pour le BP 2019, le besoin de financement consolidé s'élève à 24 M€ (contre 22.9 M€ en 2018). Ce besoin de financement est théorique puisqu'il n'intègre pas les résultats qui seront repris.

Un effort signalé a été consenti avec un surcroît d'investissement qui s'inscrit dans un contexte financier favorable avec des taux particulièrement bas pour emprunter.

De surcroît, la baisse de la CFE plus forte que l'inflation va au-delà de la neutralisation de la revalorisation de 2.2% en envoyant un message fort de soutien au monde économique.

L'épargne nette consolidée est en très forte progression +4,4M€ en variation et l'encours de la dette baisse de près de 3M€, soit 1,7M€ sur le total encours.

La capacité de désendettement en années passe de 20 ans en 2018 à 14 ans en 2019.



Le budget principal retrace l'exercice des compétences d'Evreux Portes de Normandie. Après une première vague d'extension de compétences en 2017, une nouvelle extension de compétences est intervenue en 2018 avec notamment la Petite enfance, désormais sur tout le territoire communautaire.

L'évolution réelle
s'élève à 829k€

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Recettes de fonctionnement courant	83 920 022 €	84 462 489 €	542 467 €
Dépenses de fonctionnement courant	76 630 625 €	77 206 130 €	575 505 €
Epargne de gestion	7 289 397 €	7 256 359 €	- 33 038 €
Epargne brute	5 632 347 €	5 503 559 €	- 128 788 €
Taux d'épargne brute en %	6,71%	6,52%	-0,20%
Epargne nette	1 196 847 €	733 559 €	- 463 288 €

L'évolution réelle des recettes de fonctionnement s'élèvent à 829 k€ en progression. Néanmoins, considérant l'effort consenti au profit des entreprises au travers de la baisse historique de la CFE plus forte que l'inflation qui se monte à 287k€, l'évolution positive s'élève à 542 k€.

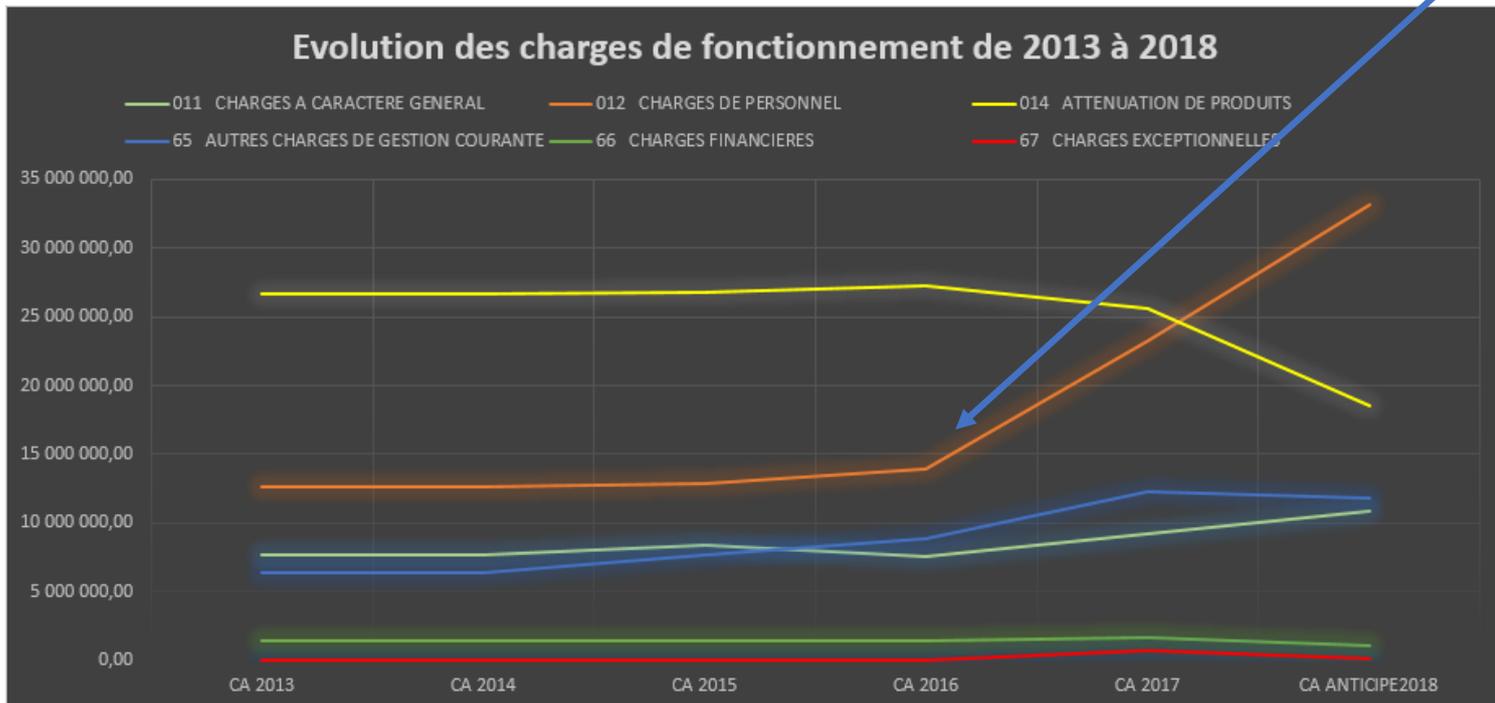
En 2019, le taux d'épargne nette reste positif à 733 559€. Une diminution très légère qui s'explique par l'impact des dépenses de fonctionnement courant avec les derniers transferts en année pleine et l'effort consenti évoqué précédemment.

L'épargne nette s'élève en réalité pour cet exercice à plus d'un million d'euros (auquel il convient de soustraire cette mesure de soutien 287k€)

Pour mémoire, rappel des principaux ratios d'épargne

- *Épargne de gestion courante: excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.*
 - *Épargne brute: excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. C'est aussi l'épargne gestion à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.*
 - *Épargne nette: épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.*
- L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.*

5.2.1 La section de fonctionnement



L'évolution rétrospective des charges de fonctionnement de 2013 à 2018 fait apparaître l'effet de vase communicant entre l'atténuation des produits et les charges de personnels qui s'explique principalement par l'incorporation des champs de compétences comme la petite enfance.

L'évolution des charges à caractère général connaît une hausse modérée qui conjointement au paragraphe précédent est impactée par les nouveaux champs de compétences et parallèlement fait face à une augmentation des fluides (coût d'énergie, matières fossiles...) qui ne cessent de d'augmenter d'année en année.

Les charges financières baissent depuis deux ans.

Les autres chapitres demeurent stables sur la période.

L'autofinancement diminue sensiblement en 2019 – 128 788€ en rapport à 2018

En 2019, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement après une augmentation spectaculaire en 2018 de 90,8 % par rapport à 2017, se stabilise à 606 705 € Considérant l'extension de politiques publiques nouvelles à l'échelle des 74 communes et la baisse d'impôt (CFE) malgré les désengagements de l'Etat, de même que les importantes baisses des contributions demandées aux communes, les 606 K€ représentent un indicateur très significatif de la vigueur financière de la communauté d'agglomération. C'est aussi la preuve de la détermination d'EPN à maîtriser le fonctionnement pour soutenir l'investissement.

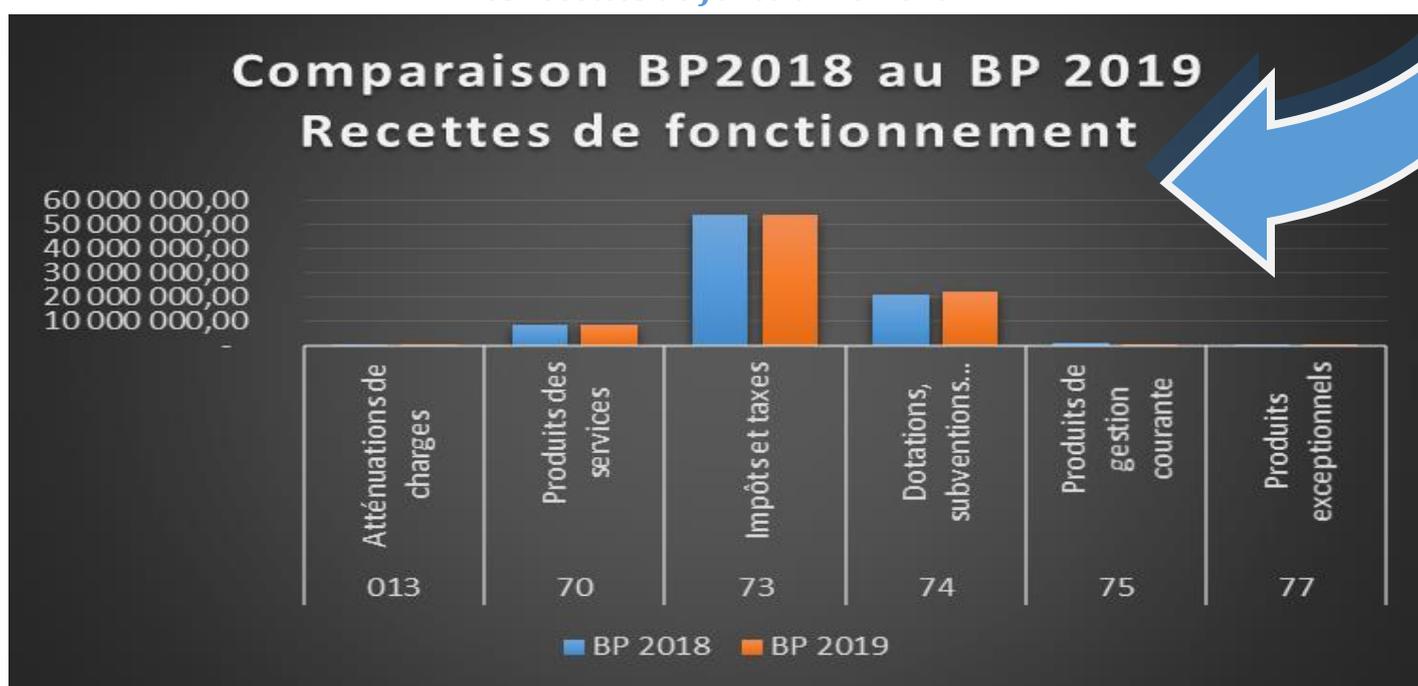
Pour mémoire, l'année 2018 s'est inscrite comme une année importante pour la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie. En effet, concernant la section de fonctionnement et les relations financières entre EPN et ses communes membres, l'EPCI a décidé de réduire de moitié les 530 K€ de contributions versées chaque année par 24 communes ex-GEA qui ont transféré plus de charges que de recettes. Celles-ci en effet ont transféré à l'époque davantage de charges (voirie, ...) que de recettes à la communauté d'agglomération. EPN renonce ainsi à 267 K€ de recettes en 2018 (attributions de compensations négatives de voiries ..) afin d'aider 24 communes à faibles ressources. Et en

2019, EPN supprimera la totalité des contributions nettes des communes, actant ainsi un appui direct de l'agglomération à ces communes de plus d'un demi-million d'euros en fonctionnement. C'est inédit dans l'histoire de l'agglomération.

EPN a enregistré en 2018 un net redressement de la section de fonctionnement qui se confirme en 2019, malgré une perte de recettes de 267K€ consenti au bénéfice des communes. Cela s'explique notamment par les importants efforts de gestion menés depuis plusieurs années. Il s'agit d'efforts multiples effectués sur les économies d'échelle, les efforts de rationalisation et sur toutes la maîtrise des dépenses courantes dans tous les services (gestion des véhicules, des équipes, des tournées, du carburant, des fournitures, des photocopies, de la maintenance, etc.). Il s'agit aussi du produit de l'effort déterminé de maîtrise de la masse salariale, pour la quatrième année consécutive. Ce dernier a été coordonné, harmonisé, et négocié avec chaque service en 2017, puis ajusté et planifié jusqu'en 2020 à travers un Plan de Maintien de la Masse Salariale (PMMS) adopté courant 2017 avec chaque direction et service.

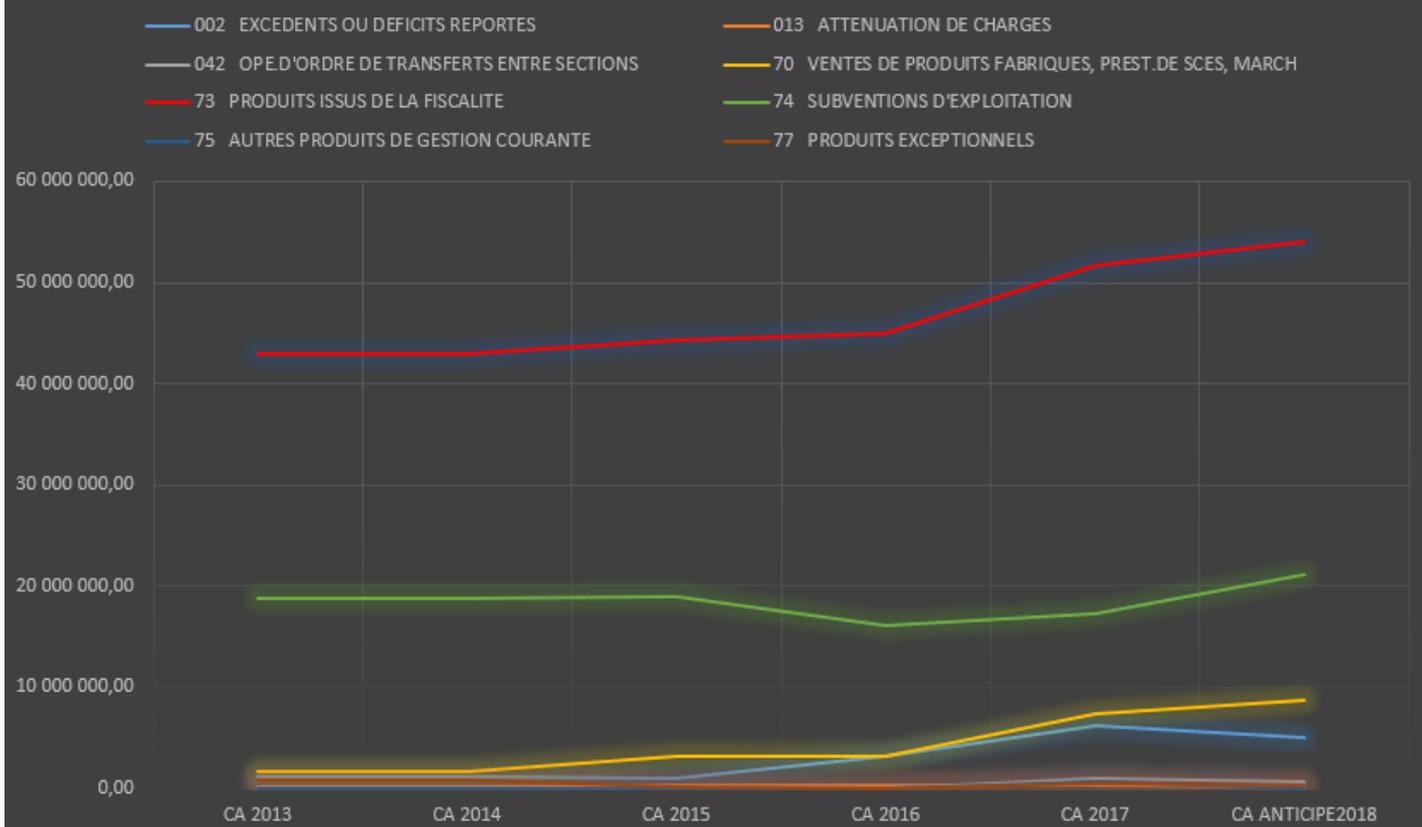
L'ensemble des recettes de fonctionnement évolue positivement de + 542k€

Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement sont en définitive plus dynamique que les dépenses. A plus forte raison, si on retient la variation positive entre 2018 et 2019 de plus de 800k€, moins la minoration du soutien aux entreprises au travers de la baisse de la CFE, soit une variation positive nette de plus de 542k€.

Evolution des recettes de fonctionnement du CA 2013 à 2018



Les recettes réelles d'EPN sur le budget principal progressent de +0,6% avec un accroissement de 530K€, ce tout affichant une baisse d'impôts significative au profit du monde économique et de l'emploi. Une baisse historique de la CFE au bénéfice et en aide des petits commerces, de l'artisanat également.

Recettes réelles (2)						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses de fonctionnement	Variation	%
013	Atténuations de charges	125 000,00	150 000,00	0%	25 000,00	20,0 %
70	Produits des services	8 348 300,00	8 533 600,00	10%	185 300,00	2,2 %
73	Impôts et taxes	53 894 221,00	53 315 856,00	62%	- 578 365,00	-1,1 %
74	Dotations, subventions...	20 884 201,00	22 530 533,00	26%	1 646 332,00	7,9 %
75	Produits de gestion courante	793 300,00	82 500,00	0%	- 710 800,00	-89,6 %
77	Produits exceptionnels	129 000,00	92 500,00	0%	- 36 500,00	-28,3 %
78	Reprises de provisions	-	-	0%	-	#DIV/0!
Total		84 174 022,00	84 704 989,00	99%	530 967,00	0,6 %

Voici les principales tendances qui se dessinent en 2019 concernant les recettes.

Produits de fiscalité

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition de fiscalité locale (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cfe, teom) , relève d'un calcul directement lié à l'inflation et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis du CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre 2018 sur un an ressort à +2,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...).

Coefficient de revalorisation forfaitaire 2019 : 1,022, soit +2,2%

Concours financiers

Les concours financiers progressent de + 7,9 %, passant de 20.88 à 22.53 M€, soit 1,6M€. Il s'agit principalement des concours divers d'autres organismes, qui passent de 403K€ à 3,529M€ (+774%). Cette augmentation s'explique essentiellement par l'intégration au sein de l'EPN de la compétence Petite Enfance entraînant le reversement des participations de la CAF pour 3 235 000 €. La dotation d'intercommunalité augmente de +35%, à 2,32M€ en raison des importants transferts de compétences et charges effectués via epn.

Subventions

Au sein du chapitre 74, les subventions augmentent de +1 646 k€ soit une hausse de 7.9% qui s'explique pour plus de la moitié (+754 K€) par un ajustement technique opéré en cours d'exercice 2018.

Les recettes de la CAF liées à la compétence enfance et petite enfance (du territoire de l'ex CCPN) étaient inscrites au chapitre 75 alors qu'elles auraient dû être inscrites en chapitre 74. Ce qui explique parallèlement la baisse sur le chapitre 75.

Le solde de la variation (+570 K€) est notamment lié :

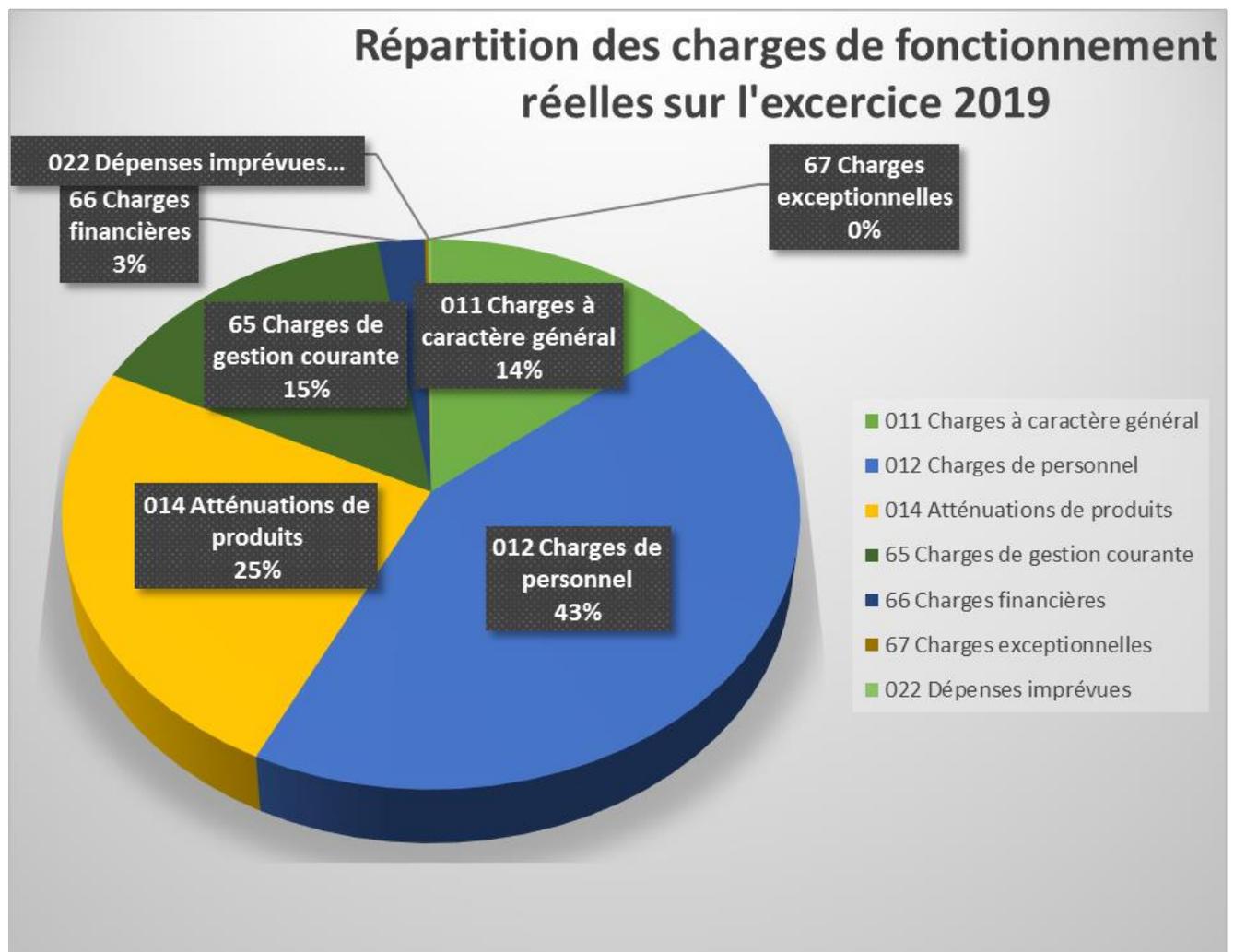
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) dans le cadre de la compétence petite enfance (+300 K€)

- au financement de l'équipe opérationnelle de l'ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (+288 K€)
- au financement du PLIE Plan local pour l'insertion et l'emploi (+35 K€)
- remboursement des communes (+59 K€)
- financements FIPHFP fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour mise en œuvre d'actions par le SST (-90 K€).

Tarifications

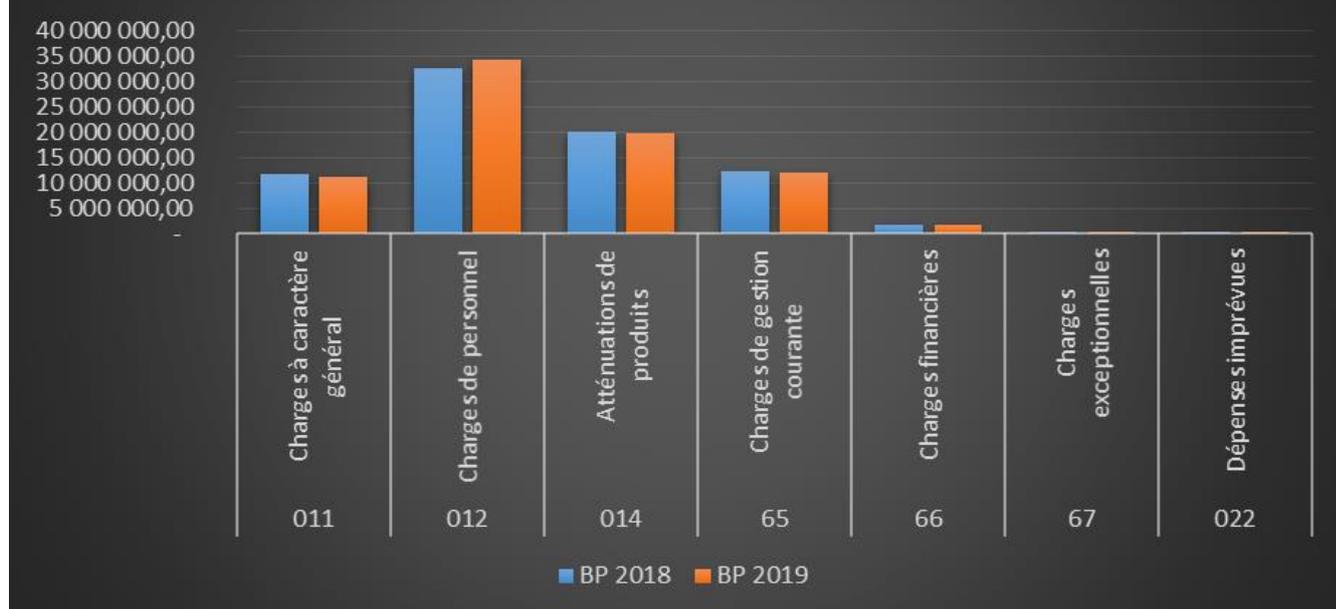
La politique de maîtrise absolue des tarifs de l'eau et de l'assainissement est reconduite, avec zéro % d'augmentation, après deux baisses de tarifs consécutives en 2015 et 2016. Concernant les autres tarifs (piscines, interventions chez les particuliers, permissions de voirie, CRD, etc.) il est acté une progression légèrement inférieure à l'inflation de +2%, afin notamment de compenser partiellement les effets de celle-ci.

Les dépenses de fonctionnement



Ce graphique illustre la ventilation des charges de fonctionnement réelles (sans opération d'ordre) sur l'exercice 2019.

Comparaison BP 2018 au BP 2019 Dépenses de fonctionnement



La comparaison de BP à BP entre les exercices 2018 à 2019 permet au regard de cet histogramme de constater une stabilisation de l'ensemble des charges de fonctionnement du budget principal. En effet, fort de la confortation du nouveau périmètre intervenu en 2018 et de l'ensemble des mesures visant à préserver la ressource, l'EPN engage une phase de consolidation qui se traduit par un budget quasi iso constant en volumes financiers.

Les dépenses réelles de fonctionnement voient leur évolution très contenue s'établissant à +0.8%, passant de 78,541M€ à 79,201M€, soit 659 755€. Un budget quasi-iso constant si on considère l'intégration des transferts de compétences de la petite enfance et du conservatoire à rayonnement départemental en 2018, tout en se conjuguant à un contexte d'augmentation du coût des fluides, cette performance de maîtrise budgétaire mérite d'être souligné dans un environnement financier toujours plus contraints pour les collectivités locales au regard du désinvestissement de l'Etat.

Les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent à 11,2M€, contre 11,5 M€ en 2018. Une baisse de 337k€ obtenue grâce à notre maîtrise volontariste malgré un contexte peu favorable (inflation, coût des énergies en hausse...).

Ce bon résultat est le fruit de la mobilisation de tous les services.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont prévues à 34,1 M€, contre 32,6 M€ en 2018. C'est un effet direct des transferts de compétences intervenues en 2018 avec un impact en année pleine CRD et petite enfance était évaluée à 7,5 millions d'euros.

Il y a également les dépenses suivantes ;

- dépenses liées aux mutualisations : 300 000 €
- recrutements : 293 000 €
- reprise des agents de la facturation de l'eau : 323 000 €
- GVT : 250 000 €
- PPCR : 168 750 €.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent à 12,02 M€, contre 12,3 M€ en 2018.



a) Les dépenses de personnel continuent à être maîtrisées

Le volet Ressources Humaines

Conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi NOTRe et à l'article D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires doit contenir une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

1) L'évolution des dépenses de personnel

Situation en 2018 et perspectives 2019

En 2018, les dépenses de personnel ont atteint un montant de 32 516 700 €. Pour 2019, les collectivités territoriales devront absorber les effets de la poursuite de la mise en œuvre des mesures prévues par le protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) estimées à un coût de 168 750 € et le passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants. La loi de finances pour 2019 prévoit l'exonération totale de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1^{er} septembre 2019. Cette mesure concerne les agents des trois versants de la fonction publique, titulaires comme contractuels, au même titre que les salariés du secteur privé.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2019, les prévisions en dépenses de personnel tendent vers la hausse par rapport à 2018 (0,9 %). Cette hausse s'explique notamment par le nombre accru de directions et de services mutualisés avec la ville d'Evreux (+ 300 000 €), la reprise d'une partie des personnels de l'ancien service de la facturation de l'eau (+ 323 000 €) et le glissement vieillesse technicité 5GVT) estimé à 250 000 €. Par ailleurs, la collectivité poursuit la maîtrise des recrutements externes pour privilégier la mobilité interne et le non remplacement d'une partie des départs à la retraite.

Éléments de rémunération versés en 2018 (s'entend hors charges patronales)

Rémunération principale titulaires	Régime indemnitaire titulaires	Rémunération non titulaires	Régime indemnitaire non titulaires	NBI	Heures supplémentaires
14 818 599	2 401 062	4 436 639	729 194	294 822	366 017

Le temps de travail et les avantages en nature

Les services d'Evreux Portes de Normandie fonctionnent sur une base de 1 530 heures annuelles. La collectivité s'est inscrite dans une démarche visant à augmenter le temps de travail dès le 1^{er} janvier 2019 pour atteindre les 1 607 heures légales tout en donnant de la souplesse organisationnelle aux services. La mise en place d'une gestion optimisée du temps de travail par l'annualisation et une meilleure organisation des services devraient permettre de réduire le recours aux heures supplémentaires.

Les seuls avantages en nature existants sur EPN concernent les véhicules de fonction qui sont attribués au cabinet du Maire/Président et aux membres de la direction générale, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2018 relative au règlement commun Ville d'Evreux-EPN d'utilisation des véhicules.

Evolution du nombre d'emplois permanents

Au 31 décembre 2017, le nombre d'agents permanents s'établissait à 532. A la suite du transfert des agents du service petite enfance et du CRD et compte tenu des arrivées et des départs au sein de la communauté d'agglomération, le nombre d'agents permanents s'établit à 777 agents au 31 décembre 2018.

Concernant la répartition par catégorie, 85 % des agents sont de catégorie C, 10 % sont de catégorie B et 5 % sont de catégorie A. La filière technique est la plus représentée avec 45 %, suivie de la filière administrative avec 25 % et la filière animation 3 %.

La collectivité favorise la montée en compétence au sein de la collectivité. Certains départs (pour retraite ou mutation) ont été remplacés par des agents en interne. D'autres recrutements vont avoir lieu prochainement pour les postes restants vacants.

2) Les orientations pour 2019

En termes de prospective pour l'année 2019, avec 0,9 % d'augmentation de la masse salariale, la collectivité pourra faire face à l'évolution du GVT tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement et à la stabilisation de son organisation. Conformément au plan de maintien de la masse salariale (PMMS), chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira :

- d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,
- d'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins. Ainsi, la mobilité interne et le reclassement pour raisons de santé sont privilégiés.
- de mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi, toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

En 2019, comme en 2018, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service et des normes d'encadrement.

En contrepartie de cet effort, la collectivité prévoit pour 2019 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication et la manière de servir des agents.

Enfin, une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement seront poursuivies

ETAT DU PERSONNEL EVREUX PORTES DE NORMANDIE AU 01/01/2019

BUDGET PRINCIPAL

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIF POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
Emplois fonctionnels		2	0	2	2	0	2
Directeur général des services des E.P.C.I. de 80 à 150.000 hab.	A	1	0	1	1	0	1
Directeur général des services techniques des E.P.C.I. de 80 à 150.000 hab.	A	1	0	1	1	0	1
Filière administrative		218	3	221	184	36	220
Administrateur hors classe	A	1	0	1	0	0	0
Directeur Territorial	A	1	0	1	1	0	1
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Attaché principal	A	7	0	7	6	1	7
Attaché	A	43	0	43	22	21	43
Rédacteur principal de 1ère classe	B	12	1	13	13	0	13
Rédacteur principal de 2ème classe	B	11	1	12	8	4	12
Rédacteur	B	35	0	35	29	6	35
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	15	0	15	15	0	15
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	53	0	53	53	0	53
Adjoint administratif territorial	C	39	1	40	36	4	40
Filière technique		333	2	335	284	50	334
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0	1	0	0	0
Ingénieur en chef	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur principal	A	9	0	9	6	3	9
Ingénieur	A	11	0	11	7	4	11
Technicien principal de 1ère classe	B	6	0	6	6	0	6
Technicien principal de 2ème classe	B	10	0	10	7	3	10
Technicien	B	5	0	5	4	1	5
Agent de maîtrise principal	C	20	0	20	20	0	20
Agent de maîtrise	C	21	0	21	21	0	21
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	39	0	39	35	4	39
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	52	0	52	49	3	52
Adjoint technique territorial	C	158	2	160	128	32	160
Filière sociale		44	2	46	39	7	46
Assistant Socio Educatif principal	B	1	0	1	1	0	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	15	1	16	16	0	16
Educateur de jeunes enfants	B	13	0	13	6	7	13
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	4	0	4	4	0	4
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4	0	4	4	0	4
Agent social principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4
Agent social	C	3	1	4	4	0	4

Filière médico-sociale		54	2	56	49	7	56
Médecin	A	0	1	1	0	1	1
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	4	1	5	4	1	5
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	0	1	1	0	1
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	1	0	1
Infirmier de classe normale	B	1	0	1	1	0	1
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	11	0	11	11	0	11
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	36	0	36	31	5	36
Filière sportive		16	0	16	13	3	16
Conseiller territorial A.P.S.	A	0	0	0	0	0	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	3	0	3	3	0	3
Educateur territorial des A.P.S	B	10	0	10	8	2	10
Opérateur A.P.S. principal	C	1	0	1	1	0	1
Opérateur A.P.S.	C	1	0	1	0	1	1
Filière culturelle		43	23	66	53	13	66
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	5	2	7	7	0	7
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	6	8	14	10	4	14
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	8	12	20	19	1	20
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	7	0	7	3	4	7
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	2	2	0	2
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	2	0	2	2	0	2
Conservateur en chef (patrimoine)	A	1	0	1	1	0	1
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	0	2	0	2	2
Assistant de conservation	B	2	0	2	1	1	2
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint territorial du patrimoine	C	4	0	4	3	1	4
Filière animation		29	12	41	34	7	41
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Animateur principal de 2ème classe	B	3	0	3	3	0	3
Animateur	B	5	0	5	5	0	5
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint territorial d'animation	C	17	11	28	21	7	28
Autres emplois		4	0	4	0	4	4
Chargé de mission		1	0	1	0	1	1
Collaborateur de cabinet		1	0	1	0	1	1
Directeur de cabinet		1	0	1	0	1	1
Journaliste		1	0	1	0	1	1
TOTAL GENERAL		743	44	787	658	127	785

Ces évolutions sont le fruit des différents transferts de compétences intervenus durant 2017 et 2018 avec plus particulièrement un impact en année pleine du CRD et petite enfance évalué à 7,5 millions d'euros.

Analyse prospective / Hypothèses 2019-2022

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ/an entre 2016 et 2017	Δ/an entre 2018 et 2022
Contrats de prestations de services	2,051	1,699	2,113	2,147	2,188	2,237	2,288	-17,2%	2,0%
Autres charges courantes	8,011	7,524	8,309	8,401	8,518	8,667	8,819	-6,1%	1,5%
Dépenses de personnel	17,509	23,214	31,859	32,496	33,146	33,809	34,485	32,6%	2,0%
Contribution syndicats	1,564	2,681	8,088	8,177	8,291	8,436	8,584	71,4%	1,5%
Subventions budgets annexes	1,756	3,303	1,023	1,034	1,049	1,067	1,086	88,1%	1,5%
Subventions publiques	6,069	4,622	1,542	1,559	1,581	1,609	1,637	-23,9%	1,5%
Subventions associations	1,034	1,113	1,135	1,147	1,163	1,184	1,205	7,7%	1,5%
Autres charges de gestion courante	0,489	0,570	0,562	0,568	0,576	0,586	0,597	16,4%	1,5%
Attribution de compensation	23,098	22,196	16,398	16,398	16,398	16,398	16,398	-3,9%	0,0%
DSC	3,230	3,230	3,030	3,030	3,030	3,030	3,030	0,0%	0,0%
FPIC	0,913	0,154	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-83,2%	
Autres dépenses	0,142	0,807	0,150	0,167	0,167	0,168	0,169	469,8%	3,0%
TOTAL	65,867	71,112	74,210	75,125	76,109	77,192	78,296	7,96%	1,35%
évolution		8,0%	4,4%	1,2%	1,3%	1,4%	1,4%		
Frais financiers	1,497	1,621	1,638	1,635	1,531	1,563	1,670	3,9%	0,5%
TOTAL des dépenses de fonctionnement	67,364	72,733	75,848	76,761	77,640	78,756	79,966	7,97%	1,33%
évolution		8,0%	4,3%	1,2%	1,1%	1,4%	1,5%		

Source / Analyse réalisée par le Cabinet Klopfer

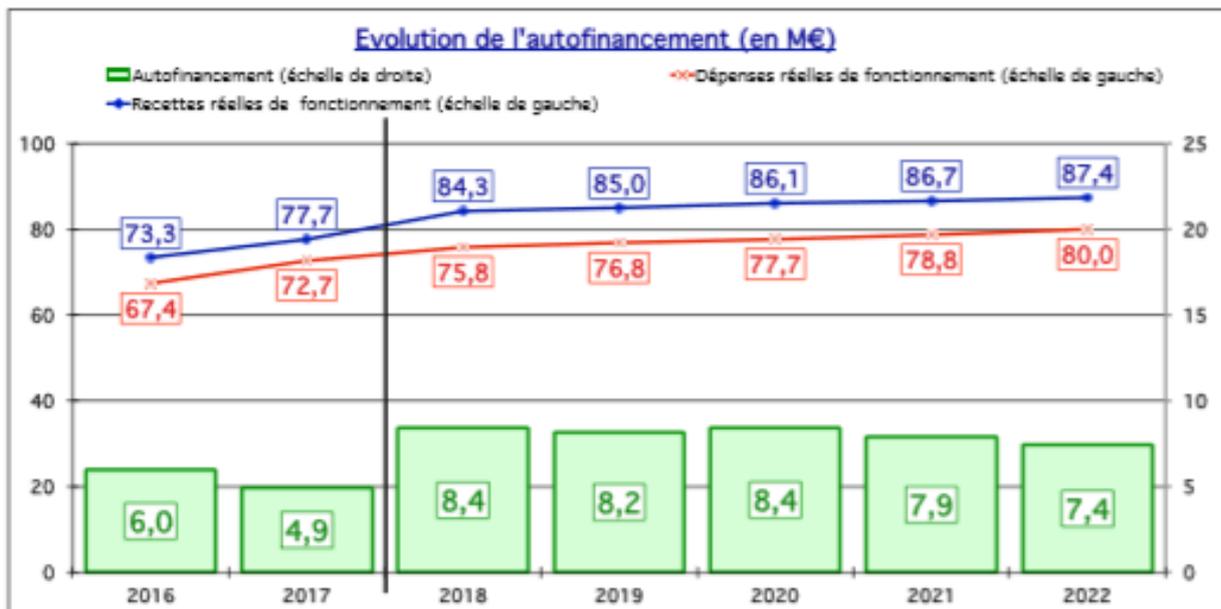
Analyse prospective / Hypothèses 2019-2022

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ/an entre 2016 et 2017	Δ/an entre 2018 et 2022
Fiscalité "ménages"	14,087	14,075	15,153	15,602	15,825	16,099	16,434	-0,1%	2,0%
TEOM	13,071	13,241	14,837	15,104	15,391	15,730	16,131	1,3%	2,1%
Fiscalité économique	15,508	16,731	16,928	17,264	17,639	18,080	18,567	7,9%	2,3%
FNGIR-DCRTP	9,138	9,138	8,864	8,359	7,855	7,350	6,845	0,0%	-6,3%
DGF	11,859	12,682	12,972	12,860	13,170	12,884	12,604	6,9%	-0,7%
Compensations fiscales	0,824	0,656	0,698	0,614	0,616	0,622	0,631	-20,3%	-2,5%
Participations	1,861	0,741	3,407	3,445	3,493	3,554	3,616	-60,2%	1,5%
Remboursement mises à disposition de personnels	0,000	4,432	3,844	3,921	4,000	4,080	4,161		2,0%
Remboursement de frais	2,530	1,343	1,721	1,749	1,779	1,813	1,847	-46,9%	1,8%
Produits des services et redevances	1,123	1,544	2,830	2,861	2,901	2,952	3,004	37,5%	1,5%
Attribution de compensation	0,515	0,515	0,344	0,344	0,344	0,344	0,344	0,0%	0,0%
Autres produits	2,819	2,564	2,665	2,872	3,123	3,167	3,213	-9,1%	4,8%
TOTAL	73,335	77,663	84,264	84,996	86,136	86,674	87,398	5,90%	0,92%
évolution		5,9%	8,5%	0,9%	1,3%	0,6%	0,8%		

Source / Analyse réalisée par le Cabinet Klopfer

Ce sont des hypothèses de travail non prédictives qui permettent d'entrevoir des scénarii financiers.

Un autofinancement qui se stabilise sur les prochains exercices à son niveau le plus élevé depuis les 3 derniers exercices, après les différents transferts de compétences intervenus.



5.2.2 La section d'investissement : Priorité à l'investissement et aux équipements



La section d'investissement : Priorité à l'investissement et aux équipements

Les dépenses d'investissement inscrites en 2019 démontrent cette année encore, l'effort sans précédent de soutien à l'investissement. EPN entend profiter des taux d'intérêt qui restent très bas pour soutenir l'investissement sur tout son territoire, pour augmenter la qualité des équipements et des infrastructures, au bénéfice de l'économie et de l'emploi.

- Modernisation de l'éclairage public dans les zones d'activités : 170 000 € pour la rue Léon Schwartzberg et la deuxième tranche du Long Buisson II ;
- Rénovation de la signalisation tricolore : 150 000 € pour divers renouvellements sur la Ville d'Evreux et deux carrefours à feux à Garennes sur Eure ;
- Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la modernisation des déchèteries : 1M€ avec la réalisation des travaux sur les sites du Val Iton et de Guichainville ;
- Acquisition de bacs de pré-collecte des déchets recyclables : 60 000 € pour équiper les ménages d'une partie du quartier de Nétreville à Evreux.
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI, avec les études et travaux sur le bassin versant de l'Eure, bassin versant de Saint André, Hydraulique douce sur la commune de St Vigor, travaux sur ouvrages pluviaux du territoire.

Promouvoir la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP

Afin de perfectionner sa gestion pluriannuelle et d'affiner la programmation annuelle en investissement, EPN souhaite étendre les opérations gérées en AP/CP. La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour permettre de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers

LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

BUDGET	N° PROG.	PROGRAMME	AP GLOBALE	CP 2019
ASSAINISSEMENT	100302	PROTECTION DES CAPTAGES D'ARNIERES	17 289 798,00	500 000,00
SERVICE DES EAUX	140201	Protection des captages d'Arnières budget eau	10 806 943,00	760 000,00
BUDGET PRINCIPAL	150101	SUIVI PLAN DE SAUVEGARDE AUBEPINE ET ACACIA	514 696,00	54 375,00
SERVICE DES EAUX	150201	SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE	900 000,00	232 000,00
SERVICE DES EAUX	150202	TRAVAUX RESEAUX AEP	20 500 000,00	899 300,00
ASSAINISSEMENT	150301	REHABILITATION RESEAUX EU 2015 - 2020	20 320 000,00	116 000,00
ASSAINISSEMENT	150302	EXTENSION ZONE DE COLLECTE	20 310 000,00	3 355 000,00
BUDGET PRINCIPAL	160101	FONDS DE CONCOURS CONTRAT AGGLOMERATION 2014 – 2020	16 729 976,00	1 763 143,00
BUDGET PRINCIPAL	170101	REHABILITATION BASSIN PLUVIAL ZAC DES COMMUNES	760 228,00	430 000,00
BUDGET PRINCIPAL	170102	PLAN LOCAL URBANISME iHD	713 330,00	382 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180101	SUBVENTION EURE HABITAT LOGEMENT LA MADELEINE	907 064,00	272 119,00
BUDGET PRINCIPAL	180102	SUBV EURE HABITAT LOGEMENT VILLAGE DE LA FORET	130 281,00	65 141,00
BUDGET PRINCIPAL	180103	SECOMILE LOC SAGER REHABILITATION	650 000,00	195 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180104	SILOGE - REHABILITATION DU VAL FLEURI	119 888,00	59 944,00
BUDGET PRINCIPAL	180108	ETUDE BV CITES UNIES	80 000,00	40 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180109	OUVRAGE PLUVIAL MISEREY	275 489,00	223 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180110	OUVRAGE PLUVIAL DULCIE SEPTEMBER	125 000,00	125 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180112	ETUDES OPAH PIG	90 000,00	90 000,00
ASSAINISSEMENT	183001/190301	RESTRUCTURATION RESEAU SOUS VIDE GARENNES S/EURE	708 583,00	856 200,00
ASSAINISSEMENT	183002/190302	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT EX SYAC	3 569 954,00	66 000,00
			115 501 230,00	10 484 222,00

CREATION AP

BUDGET	N° PROG.	PROGRAMME	AP GLOBALE	CP 2019
BUDGET PRINCIPAL		SAIEM 36 000,00 CROUS	180 000,00	36 000,00
BUDGET PRINCIPAL		SAIEM 40 000,00 Mad T4	124 750,00	40 000,00
BUDGET PRINCIPAL		MAD T2	89 500,00	44 750,00
			394 250,00	120 750,00

10 604 972,00

Continuer à accroître les fonds de concours pour aider les communes à investir



Pour la première fois en 2017, la communauté d'agglomération a versé effectivement **deux millions d'euros** de fonds de concours à ses communes membres pour soutenir leur investissement.

Un règlement des fonds de concours, établi en concertation avec les communes membres, a été adopté par le conseil communautaire en 2017. Celui-ci a éclairci et assoupli les conditions d'attribution de ces fonds destinés, exclusivement aux investissements décidés par les communes, tout en garantissant une relative équité entre communes. Le principe fondamental de liberté de programmation des communes dans leurs choix d'investissements a été réaffirmé et garanti.

EN 2018 :EPN a voté 2 M€ (devenu un minimum garanti), et susceptible d'être abondés en cours d'exercice. Ce montant a été accru avec l'appui aux communes en accordant 400k€ supplémentaire

Pour 2019, nous avons inscrits 2 millions d'Euros et comme en 2018 nous nous réservons la possibilité d'augmenter cette somme en budget supplémentaire ou décision modificative en fonction de nos possibilités.

Le contrat de territoire 2017-2021



En 2017, EPN et la Ville d'Evreux ont conjugué leurs moyens humains pour fonder, par redéploiement d'agents, un **service commun « Contractualisation et financements »**. L'objectif commun qui lui est assigné par les deux directions générales est d'assurer le co-financement le plus large possible des principaux investissements du territoire par nos grands partenaires institutionnels : non seulement l'État, la Région, le Département mais aussi l'Europe et toutes les institutions susceptibles de proposer des fonds et des appels à projets. Cette initiative est une réussite qui permet dès à présent d'enregistrer d'excellents résultats.

Ainsi, le **contrat de territoire EPN/CCPC 2017-2021**, dont le protocole d'accord a été signé le 4 septembre 2017 et la signature définitive en mars 2018, prévoit une enveloppe totale de plus de 250 M€ HT d'investissements, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département.

Sur le territoire EPN, le contrat de territoire 2017-2021 représente près de **244 M€ HT d'investissements** publics, dont plus de 30,5 M€ financés par la Région, 22,7 M€ par le Département, et 86,4 M€ d'autres financements.

En 2019, conformément à la clause de revoyure de la convention, les fonds peuvent être réalloués en fonction de l'avancements des projets

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 - 2021 - Part du territoire EPN					
Coût d'opération HT	Région Normandie	Département 27	Autres financements	Subventions EPN	Autofinancement
243 954 851€	30 525 954€	22 756 679€	86 407 848€	12 652 706 €	91 611 664 €

ÉQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP EPN 2019 BUDGET PPAL

18/01/2019

FONCTIONNEMENT

Coef de revalo 2,2%

Dépenses réelles						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses de fonctionnement	Variation	%
011	Charges à caractère général	11 592 530,00	11 254 965,00	13%	- 337 565,00	-2,9 %
012	Charges de personnel	32 601 850,00	34 100 000,00	40%	1 498 150,00	4,6 %
014	Atténuations de produits	20 075 181,00	19 827 735,00	23%	- 247 446,00	-1,2 %
65	Charges de gestion courante	12 361 064,00	12 023 430,00	14%	- 337 634,00	-2,7 %
66	Charges financières	1 611 050,00	1 760 000,00	2%	148 950,00	9,2 %
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	135 300,00	0%	- 64 700,00	-32,4 %
022	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00	0%	-	0,0 %
Total		78 541 675,00	79 201 430,00	93%	659 755,00	0,8 %

Dépenses d'ordre						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses de fonctionnement	Variation	%
042	Dépenses d'ordre	5 920 433,00	5 600 000,00	7%	- 320 433,00	-5,4 %
023	Virement	731 914,00	606 705,00	1%	- 125 209,00	-17,1 %

D002	Déficit de fonctionnement reporté					
------	-----------------------------------	--	--	--	--	--

TOTAL DF		85 194 022,00	85 408 135,00	100%	214 113,00	0,3 %
-----------------	--	----------------------	----------------------	-------------	-------------------	--------------

Recettes réelles (2)						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses de fonctionnement	Variation	%
013	Atténuations de charges	125 000,00	150 000,00	0%	25 000,00	20,0 %
70	Produits des services	8 348 300,00	8 533 600,00	10%	185 300,00	2,2 %
73	Impôts et taxes	53 894 221,00	53 315 856,00	62%	- 578 365,00	-1,1 %
74	Dotations, subventions...	20 884 201,00	22 530 533,00	26%	1 646 332,00	7,9 %
75	Produits de gestion courante	793 300,00	82 500,00	0%	- 710 800,00	-89,6 %
77	Produits exceptionnels	129 000,00	92 500,00	0%	- 36 500,00	-28,3 %
78	Reprises de provisions	-	-	0%	-	0,0 %
Total		84 174 022,00	84 704 989,00	99%	530 967,00	0,6 %

Recettes d'ordre						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses de fonctionnement	Variation	%
042	Recettes d'ordre	1 020 000,00	703 146,00	1%	- 316 854,00	-31,1 %

R002	Excédent de fonctionnement reporté					
------	------------------------------------	--	--	--	--	--

TOTAL RF		85 194 022,00	85 408 135,00	100%	214 113,00	0,3 %
-----------------	--	----------------------	----------------------	-------------	-------------------	--------------

	2018	2019
Autofinancement brut	5 632 347,00	5 503 559,00
Remboursement du capital	4 435 500,00	4 770 000,00

INVESTISSEMENT

	2018	2019
Autofi net 2018	1 196 847,00	733 559,00

Dépenses réelles						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses d'investissement	Variation	%
20,204,21,23	Dép équipement (opérations)	25 639 559,00	30 282 262,00	76%	4 642 703,00	18,1 %
26	Titres et valeurs	175 000,00	180 000,00	0%	5 000,00	2,9 %
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	500 000,00	1%	-	0,0 %
27638	Avances aux ZAC	1 403 913,00	1 234 419,00	3%	- 169 494,00	
16	Rembt capital	4 435 500,00	4 770 000,00	12%	334 500,00	7,5 %
16	Revolving + refi	2 000 000,00	2 000 000,00	5%	-	0,0 %
165	cautions			0%	-	
4581			112 000,00	0%	112 000,00	
Total		34 153 972,00	39 078 681,00	98%	4 924 709,00	14,4 %

Dépenses d'ordre						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses de fonctionnement	Variation	%
040	Dépenses d'ordre	1 020 000,00	703 146,00	2%	- 316 854,00	-31,1 %
041			200 000,00	1%	200 000,00	
Dont subventions transférables					-	

D001	Déficit d'investissement reporté					
------	----------------------------------	--	--	--	--	--

TOTAL DI		35 173 972,00	39 981 827,00	100%	4 807 855,00	13,7 %
-----------------	--	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------

Recettes réelles						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses d'investissement	Variation	%
10	TVA /taxe am	1 519 233,00	3 485 000,00	9%	1 965 767,00	129,4 %
13	Subventions	851 276,00	1 910 169,00	5%	1 058 893,00	124,4 %
4582			112 000,00	0%	112 000,00	#DIV/0!
16	Emprunt	23 821 116,00	25 914 953,00	65%	2 093 837,00	8,8 %
16	Emprunt RAR			0%	-	#DIV/0!
16	Revolving + refi	2 000 000,00	2 000 000,00	5%	-	0,0 %
204+26+27	Divers			0%	-	#DIV/0!
024	Cessions	330 000,00	153 000,00	0%	- 177 000,00	-53,6 %
Total		28 521 625,00	33 575 122,00	84%	5 053 497,00	17,7 %

Recettes d'ordre						
Chapitre		BP 2018	BP 2019	Poids dans les dépenses de fonctionnement	Variation	%
040	Recettes d'ordre	1 020 000,00	703 146,00	2%	- 316 854,00	-31,1 %
041			200 000,00	1%	200 000,00	
021	Virement	731 914,00	606 705,00	2%	- 125 209,00	-17,1 %

R001	Excédent d'investissement reporté					
------	-----------------------------------	--	--	--	--	--

TOTAL RI		35 173 972,00	39 981 827,00	100%	4 807 855,00	13,7 %
-----------------	--	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE :



Une gestion optimisée

- Dette consolidée
- Dette du budget principal

Les pronostics d'évolution des taux 2019 prévoient des incertitudes sur les marchés. Pour autant comme à l'accoutumée depuis plusieurs années, on peut s'attendre à une baisse des taux. Cette volatilité liée aux incertitudes se traduira par des opportunités, dont l' E.P.N. entend se saisir.

Une situation économique en Europe qui ralentit la croissance des taux

Les marchés anticipent que la BCE ne sera pas en mesure de mettre en place sa politique de resserrement monétaire aussi vite qu'elle l'avait prévu. La hausse des taux programmée au second semestre 2019 pourrait être remise en cause. Ce ne serait pas la première fois que la BCE réviserait à la baisse ses anticipations puisqu'elle s'attendait à un index Euribor 3 mois à 0,40% à fin 2020 et qu'elle l'anticipe aujourd'hui à 0% sur la même période.

Il s'agit là d'un premier élément d'explication justifiant la baisse des taux que l'on observe ces dernières semaines mais ce n'est pas le seul.

Quelles perspectives pour 2019 ?

Même si on observe une baisse des taux depuis le début du mois d'octobre 2018, l'hypothèse d'une hausse progressive des taux longs sur l'exercice 2019 est toujours d'actualité selon les spécialistes. Néanmoins, on peut avoir des doutes sur ces prédictions car depuis plusieurs années maintenant, ce même scénario nous est présenté et pourtant les taux baissent plus qu'ils ne remontent. Les incertitudes seront toujours présentes en 2019 et elles engendreront de la volatilité sur le marché des taux. Cette volatilité se traduira par des opportunités ponctuelles sur les taux fixes, comme c'est actuellement le cas, qui offrent des opportunités pour investir.

A noter que les taux variables restent également performants et que l'Euribor 3 mois devrait rester négatif ou proche de 0% jusqu'à la fin d'année 2020. En définitive, l'argent est moins cher que ne l'est l'inflation qui se monte à 2.2%. C'est une occasion de pouvoir emprunter pour investir.

Évolution des taux fixes 15 ans en annuité constante (en %)



Det



La dette consolidée d'EPN

Au 1^{er} janvier 2019 la structure de la dette consolidée se présentait ainsi :

Maitrise du fonctionnement pour privilégier l'investissement et maitrise de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget consolidé EPN est constitué de 20 budgets annexes.

Maitriser la dette générale d'EPN qu'on diminue au profit d'une réelle allocation des moyens financiers d'investissement vers le budget principal

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Autofinancement brut (BP)	9 041 660 €	13 155 008 €	4 113 348 €
Encours de dette au 01.01	160 118 001 €	158 486 772 €	- 1 631 230 €
Emprunt d'équilibre	34 828 550 €	35 758 737 €	930 187 €
Remboursement de capital	11 891 692 €	11 600 822 €	- 290 870 €
Total encours	183 054 859 €	182 644 687 €	- 410 173 €
Capacité de désendettement (années)	20	14	

La capacité de désendettement des budgets consolidés passe de 20 ans en 2018 à 14 ans en 2019. Malgré la hausse de l'encours de dette (hors nouvelles communes) qui représentait 22 M€ K€ et d'autre part en 2018 la forte baisse de l'autofinancement brut (- 2.691 K€) majoritairement due aux budgets des ZA (-5.202 K€), la situation a néanmoins évolué de façon très favorable pour 2019.

Besoin de financement des budgets consolidés

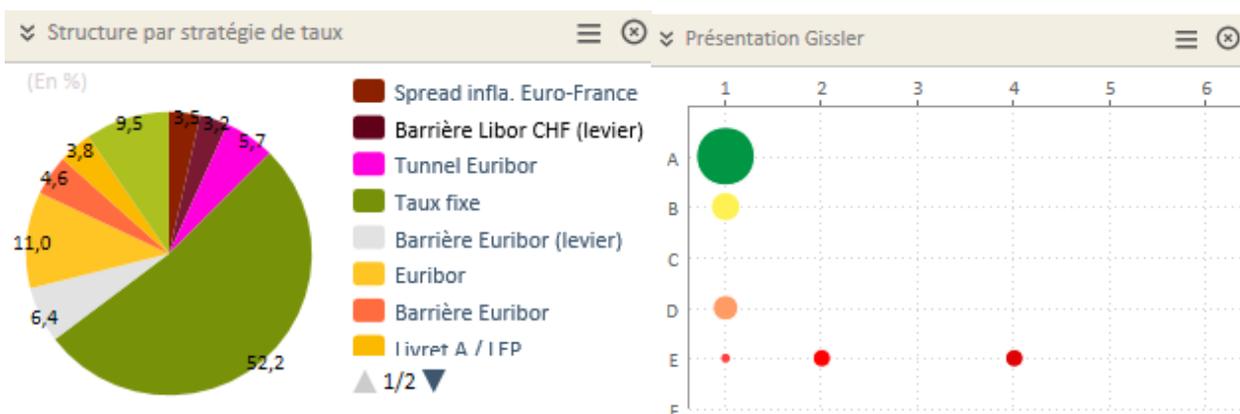
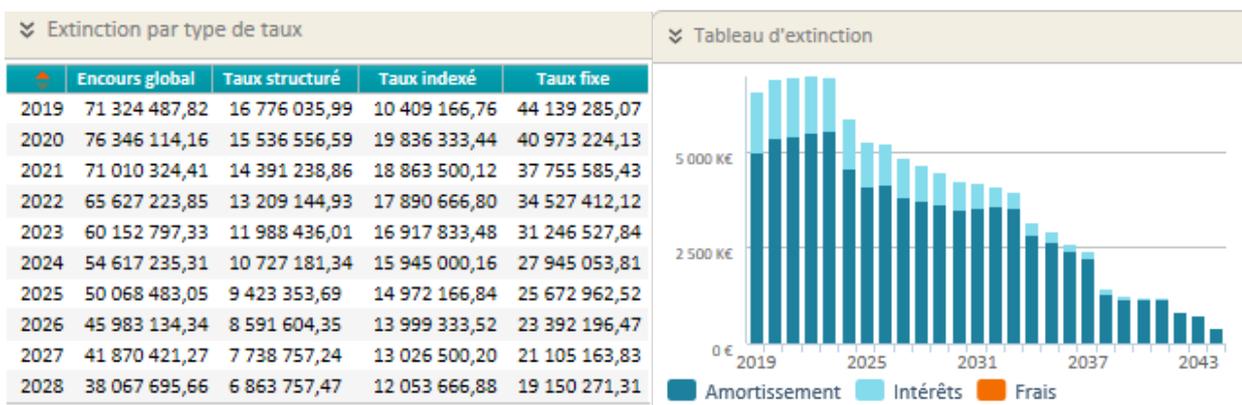
Il est calculé au sens du II de l'article 13 de la LPFP (emprunts minorés du remboursement de la dette). En 2019, le besoin de financement consolidé s'élève à 24 157 915€ (contre 22 936 858 € en 2018). Ce besoin de financement est théorique puisque prévisionnel dans la mesure où les résultats ne sont pas intégrés.

Un effort signalé a été consenti avec un surcroît d'investissement qui s'inscrit dans un contexte financier favorable avec des taux particulièrement bas pour emprunter.

De surcroît, la baisse de la CFE plus forte que l'inflation va au-delà de la neutralisation de la revalorisation de 2.2% en envoyant un message fort de soutien au monde économique.

Tous budgets confondus la durée de vie moyenne est de 14 ans. La durée résiduelle est de 24 ans.

Prêteur	Capital restant dû 01.01.2019	%
Société Générale	44 074 435	28%
Caisse d'Epargne	29 110 079	18%
Grpe Crédit Agricole	22 636 803	14%
Crédit Foncier de France	18 169 643	11%
Dexia & SFIL	17 895 895	11%
Dexia Crédit Local	3 410 000	2%
Caisse des Dépôts et Consignations	592 500	0%
La banque postale	12 750 000	8%
Agence de l'Eau	9 847 417	6%
Total	158 486 772	100%



6.2 La dette du budget principal

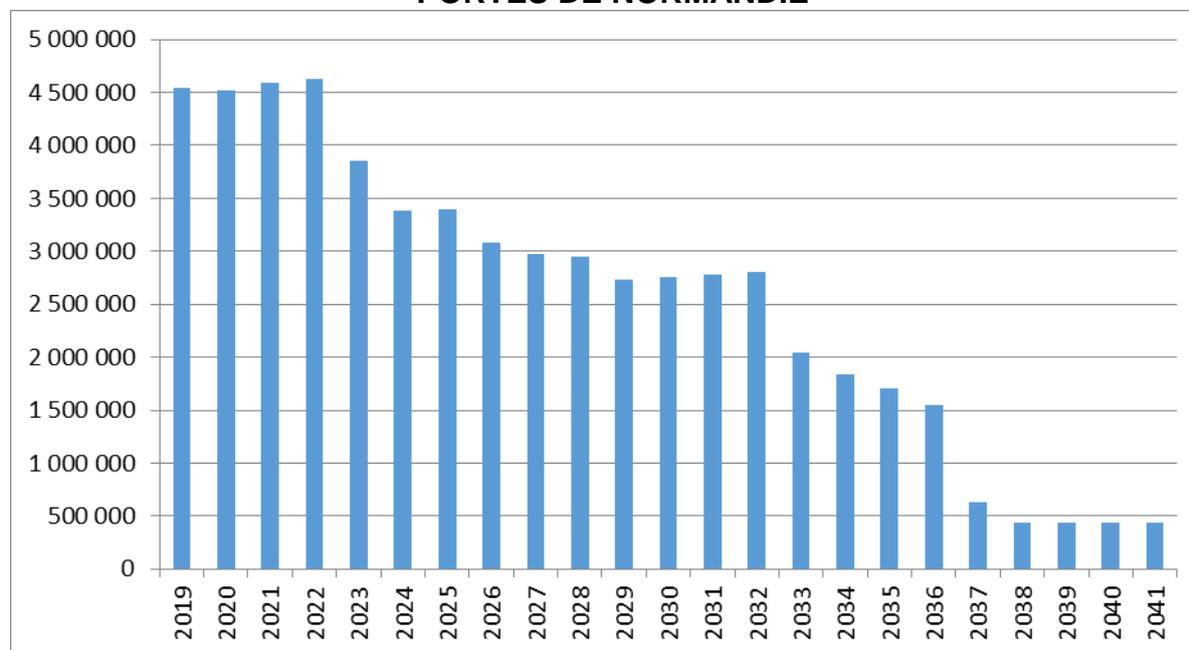
Capacité de désendettement

2019

Autofinancement brut (BP 2019)	5 503 559 €
Encours de dette au 01.01.2019	71 325 651 €
Emprunt d'équilibre	25 914 953 €
Remboursement de capital	4 770 000 €
Total encours	92 470 604 €
Capacité de désendettement (années)	17

Il est calculé au sens du II de l'article 13 de la LPFP (emprunts minorés du remboursement de la dette). En 2019, le besoin de financement consolidé s'élève à 21 144 95€. Ce besoin de financement est théorique puisque prévisionnel au budget, comme indiqué dans le budget consolidé.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE





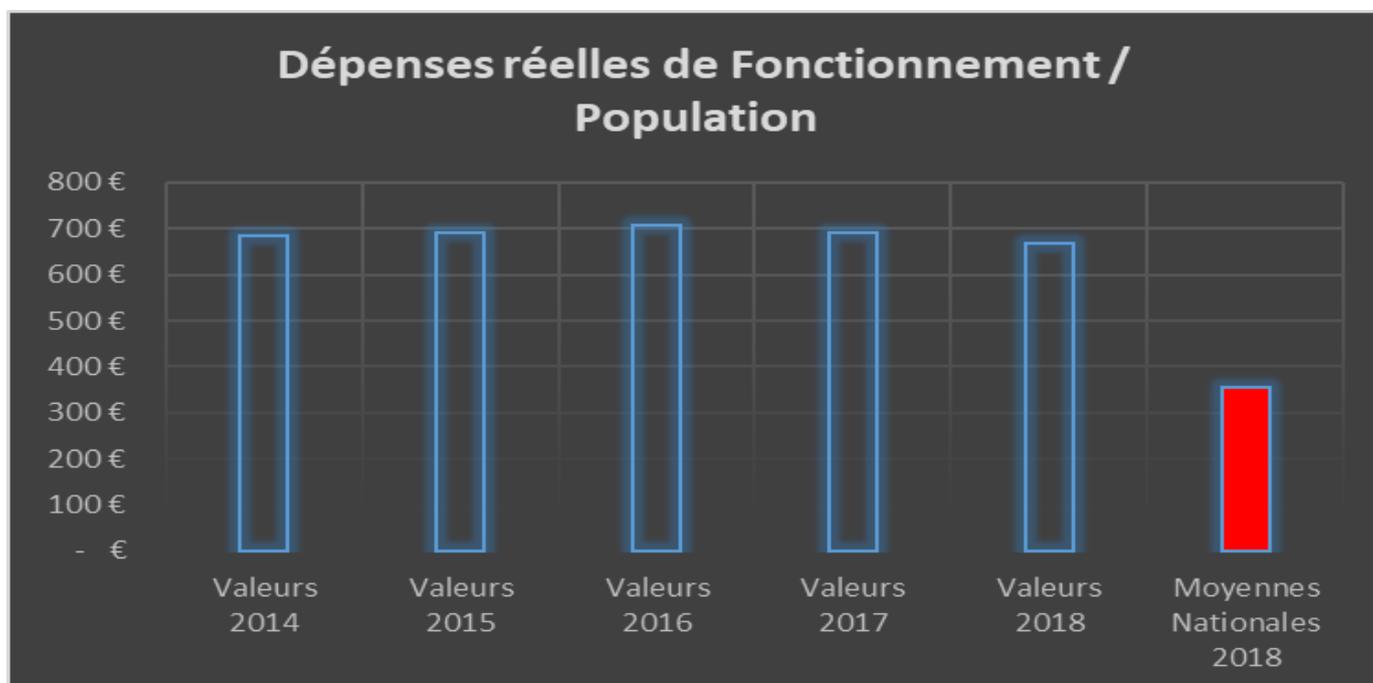
ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

LES RATIOS

du Budget principal EPN



RATIO : Dépenses réelles de Fonctionnement / Population

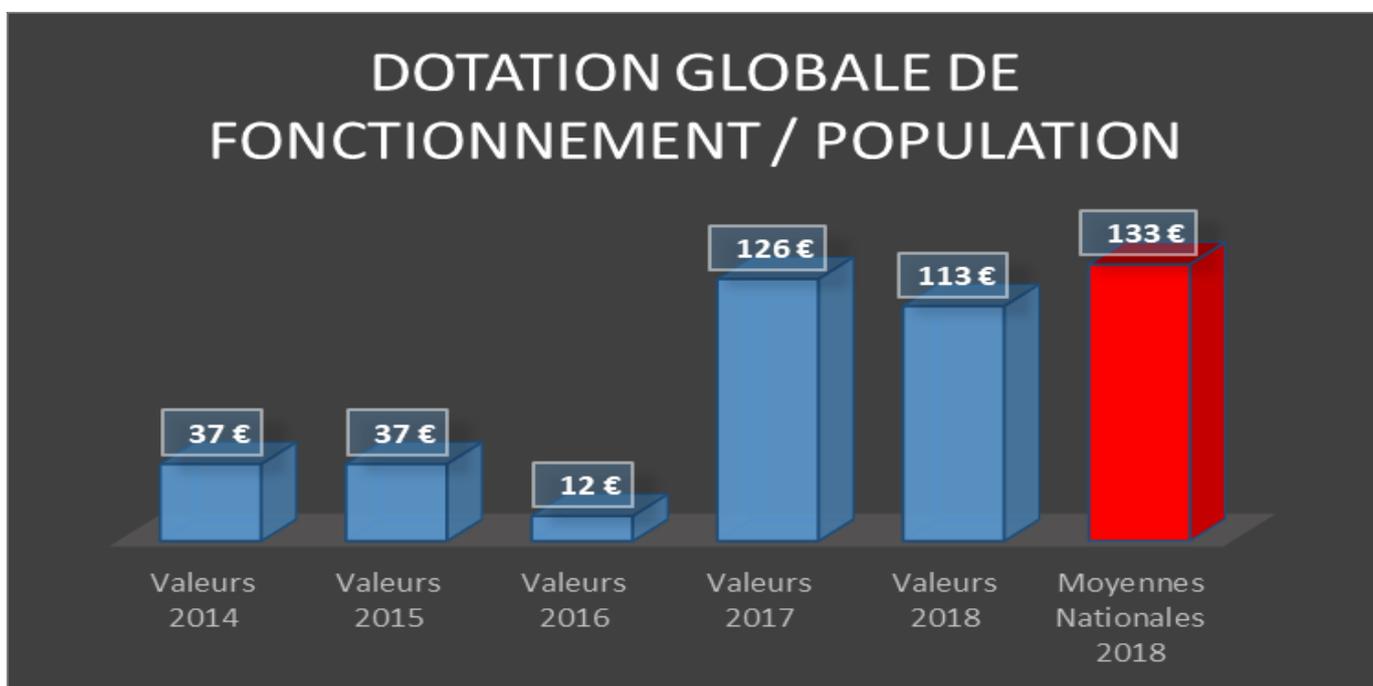


	Valeurs 2014	Valeurs 2015	Valeurs 2016	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Moyenne Nationale 2018
Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	685 €	692 €	706 €	691 €	668 €	356 €

Ce ratio permet la « mesure » du niveau de service rendu et d'observer que l'EPN se trouve à un niveau très largement supérieur à la moyenne de la strate.

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population = montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Pour les communes et groupements de communes, les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

En comparaison des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants, EPN montre un niveau de « service rendu » quasiment supérieur à deux fois à la moyenne nationale. Ce constat est un indicateur fort de maintien d'un niveau élevé de service public de qualité sur le territoire.

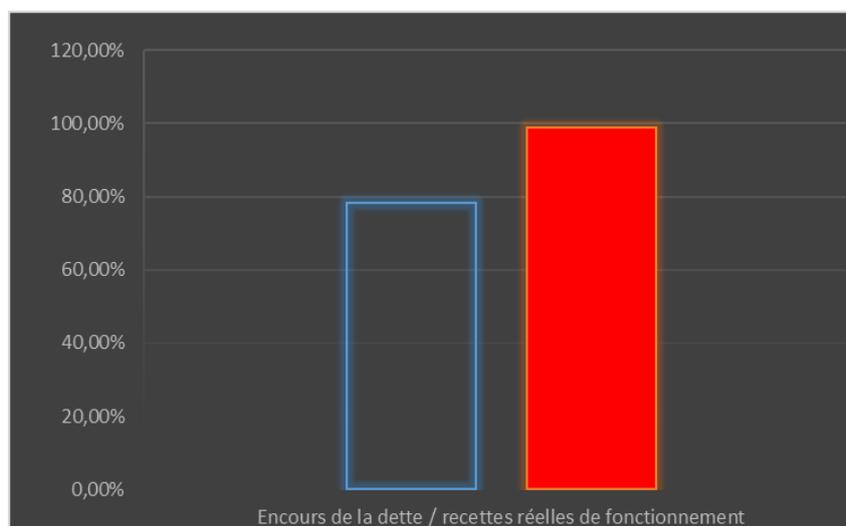


	Valeurs 2014	Valeurs 2015	Valeurs 2016	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Moyenne Nationale 2018
Dotation Globale de Fonctionnement / Population	37 €	37 €	12 €	126 €	113 €	133 €

DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité

Malgré un champ de compétences toujours plus large, une exemplarité de gestion plus accrue, les dotations de l'état baissent et ce graphique illustrent que nous sommes en dessous de la moyenne nationale. La comparaison s'entend sur les communes de plus de 100 000 habitants et de ce fait EPN se trouve en fourchette basse de la strate de comparaison.

RATIO : Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement



	Valeurs 2018	Moyenne Nationale 2018
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	78,22%	98,80%

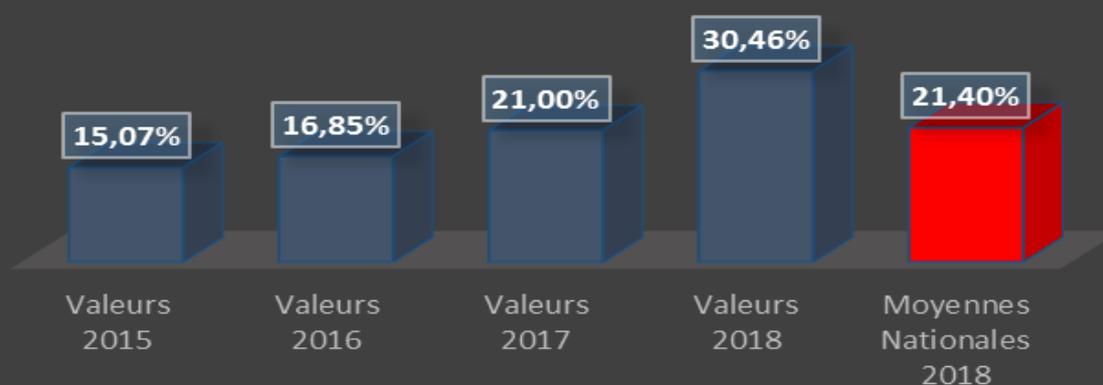
Mesure de l'ampleur de l'endettement

Dettes/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse

Ce ratio illustre que notre endettement est inférieur à la moyenne nationale en rapport à nos recettes réelles de fonctionnement. Cela s'explique par un encours en large diminution d'année en année avec une optimisation de la gestion de celle-ci.

RATIO : Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUTES / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



	Valeurs 2015	Valeurs 2016	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Moyennes Nationales 2018
Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement	15,07%	16,85%	21%	30,46%	21,40%

Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget

Un territoire qui investit toujours plus depuis 4 ans et près de moitié plus que la moyenne nationale rapportée à la valeur 2018.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

SITUATION DES BUDGETS ANNEXES



1) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP EAU 2019



Chantier eau rue David

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est - 0.9% entre le BP2018 et le BP2019.
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de - **0,9% entre le BP2018 et le BP2019**
- L'autofinancement brut passe de **2 676 502 € à 3 167 061 €.**
- L'autofinancement net passe de **602 904 € à 1 349 161 €.**
- Le remboursement du capital passe de **2 073 598 € à 1 817 900 €.**

- Impacts du marché de prestation de service gestion de la relation clientèle Eau : La mise en œuvre du marché de prestation de service pour la gestion clientèle de l'Eau et de l'Assainissement sur le secteur étendu de l'EPN induit des économies en matière de masse salariale, de frais d'impression et d'affranchissement et autres frais de fonctionnement.
Les coûts relatifs à ce marché sont supportés principalement par la section de fonctionnement sur les natures prestations et permettent de proposer plus de services aux usagers (Plus de choix dans les modes de paiement par exemple) et une gestion de la clientèle à mettre en œuvre sur un territoire plus vaste en 2019

(intégration des communes de Jouy sur Eure, Fontaine Sous Jouy, Mousseaux Neuville, Acon et Droisy).

Les volumes d'eau facturés se stabilisent mais ne permettent pas d'augmenter les recettes de fonctionnement de manière significative.

- Maitrise des coûts de fonctionnement : Un effort significatif pour maitriser les coûts de fonctionnement relatifs à l'énergie notamment (carburant, électricité) permettant de stabiliser les dépenses entre 2018 et 2019.
- Recherche d'optimisation en matière de rendement du réseau d'eau potable : Mise en place d'une phase de test sur le secteur de la ZI La Madeleine afin de rechercher les anomalies existantes (fuites, compteurs défectueux,...) pour améliorer le rendement sur ce secteur (Ratio entre volume injecté dans le réseau et volume facturé).
- Optimisation des recettes liées aux revenus d'immeubles non affectés par centralisation et optimisation du suivi de la gestion des conventions existantes avec les différents opérateurs de télécommunications notamment.

ETAT DU PERSONNEL EVREUX PORTES DE NORMANDIE AU 01/01/2019

BUDGET EAU							
GRADES OU EMPLOIS	Categori e	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIF POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
Filière administrative		14	0	14	12	2	14
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	6	0	6	6	0	6
Adjoint administratif territorial	C	5	0	5	3	2	5
Filière technique		45	0	45	41	4	45
Ingénieur principal	A	2	0	2	2	0	2
Ingénieur	A	1	0	1	1	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	3	0	3	3	0	3
Technicien principal de 2ème classe	B	3	0	3	2	1	3
Technicien	B	4	0	4	2	2	4
Agent de maîtrise principal	C	5	0	5	5	0	5
Agent de maîtrise	C	6	0	6	5	1	6
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6	0	6	6	0	6
Adjoint technique territorial	C	10	0	10	10	0	10
TOTAL GENERAL		59	0	59	53	6	59

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement progressent de 4.5%
- L'emprunt d'équilibre passe de **1 915 059 € à 2 490 852€**, soit une évolution de +30.1%.

Des dépenses d'investissement maîtrisées et priorisées permettant une péréquation entre besoins du territoire et moyens (humains et financiers notamment) de la collectivité.

- Les dépenses d'investissement pour 2019 permettront la réalisation de travaux sur les canalisations d'eau potable sur le secteur Sud de l'EPN dans le cadre de l'exploitation eau potable :
Renouvellement réseau AEP Jumelles - Route de St André
Renouvellement réseau AEP Grosseoeuvre – Rue St Pierre

Renouvellement réseau AEP La Forêt du Parc – Route de St André
Renouvellement réseau AEP St André de l'Eure – Rue de Damville

- La mise en œuvre et la poursuite d'études et travaux de réhabilitation et extensions de réseau sur le territoire :
Poursuite des dévoiements de réseaux sur la RD830 (Déviation Sud-Ouest - Projet financé par la DREAL).
Aménagement centre bourg Vieil Évreux (rues Jonctier & Pécheurs) études et travaux
Études du renouvellement des réseaux Eau Potable de la Sablonnière (tranche 1)
Renouvellement du réseau AEP de la rue d'Hardencourt (Évreux) études et travaux
Étude géotechniques à Champigny la Futelaye
Rue de Pannette - études et travaux
- Poursuite des études de sécurisation des périmètres de protection des captages d'eau potable d'Arnières sur Iton

2) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ASSAINISSEMENT FUSIONNE 2019



Chantier jardin leveque

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est -0.7% entre le BP2018 et le BP2019.
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **-0,7% entre BP2018 et BP2019**
- L'autofinancement brut passe de **2 586 055€ à 3 195 030€**
- L'autofinancement net passe de **- 420 075€ à 248 480€**
- Le remboursement du capital passe de **3 006 130€ à 2 946 550€**.

Les budgets assainissement Ex-Gea et Ex-CCPN ne constituent plus qu'un seul et même budget à compter de 2019 car uniformisation du mode de gestion de la TVA (non assujettissement validé par le conseil communautaire du 19 décembre 2018).

- Impacts du marché de prestation de service gestion de la relation clientèle Assainissement : Nous retrouvons les mêmes impacts sur le budget assainissement du fait de la mise en œuvre du marché de prestation de service pour la gestion clientèle de l'Eau et de l'Assainissement sur le secteur étendu de l'EPN (économies en matière de masse salariale notamment).
Les coûts relatifs à ce marché sont supportés principalement par la section de fonctionnement sur les natures prestations et permettent de proposer plus de services aux usagers (Plus de choix dans les modes de paiement par exemple).
Les volumes d'eau assainie facturés se stabilisent mais ne permettent pas d'augmenter les recettes de fonctionnement de manière significative.
- Maitrise des coûts de fonctionnement : Un effort significatif pour maîtriser les coûts de fonctionnement a été consenti par les différents services (Cellule Industrie, CTEU et Laboratoire) avec plus de 2% d'économies réalisées en matière de dépenses de fonctionnement.
- Optimisation des recettes liées aux revenus d'immeubles non affectés par centralisation et optimisation du suivi de la gestion des conventions existantes avec les différents opérateurs de télécommunications notamment

ETAT DU PERSONNEL EVREUX PORTES DE NORMANDIE AU 01/01/2019

BUDGET ASSAINISSEMENT

GRADES OU EMPLOIS	Categori e:	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIF POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
Filière administrative		1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Filière technique		37	0	37	33	4	37
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur	A	2	0	2	2	0	2
Technicien principal de 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2
Technicien principal de 2ème classe	B	2	0	2	1	1	2
Technicien	B	7	0	7	7	0	7
Agent de maîtrise principal	C	4	0	4	4	0	4
Agent de maîtrise	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint technique territorial	C	7	0	7	4	3	7
TOTAL GENERAL		38	0	38	34	4	38

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement progressent de 35.1%
- L'emprunt d'équilibre passe de **3 702 724€ à 3 621 072€** soit une évolution de -2.2%.

Des dépenses d'investissement maîtrisées et priorisées permettant une péréquation entre besoins du territoire et moyens (humains et financiers notamment) de la collectivité.

- Les dépenses d'investissement pour 2019 permettront la poursuite des études et travaux de réhabilitation et extensions de réseau sur le territoire :
 Poursuite des Dévoiements de réseaux sur la RD830 (Déviation Sud-Ouest - Projet financé par la DREAL).
 Réhabilitation réseau EU rue du Clos Bourdin (St André de l'Eure) Études
 Renouvellement réseau EU rue Joffre (Évreux) études.
 Extension réseaux EU Caer - Boulay Morin Études et Travaux
 Démolition STEP Boulay Morin
 Extension réseau EU Parville études
 Extension réseau EU Normanville - Mesnil Doucerain études
 Extension réseau EU Aviron t3 études
 Renouvellement réseau EU Sablonnière études
 Renouvellement branchements réseau EU rue d'Hardencourt (Évreux) études et travaux
 Dossier DDTM Maitrise d'Œuvre réhabilitation réseau EU route de conches (Évreux)
 Refonte du réseau sous vide de Garennes sur Eure Études et Travaux
- Poursuite du projet de protection du captage d'Arnières sur Iton (études géotechniques, diagnostic amiante, Assistance à Maitrise d'Ouvrage...)
- Investissements sur le CTEU de Gravigny pour renouveler les équipements obsolètes (armoires électriques, armoires de pompage acide sulfurique, soude)...

3) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP SPANC 2019



FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **+11.9 %**, passant de **259 115€ à 290 070€**
 - L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **+ 3.4 %**, passant de **349 070 € à 361 007€**
 - L'autofinancement brut passe de **70 937€ à – 19 018€**
 - L'autofinancement net passe de **70 937€ à – 19 018€**
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

- Les coûts de fonctionnement sont en légère hausse du fait du renforcement de l'équipe terrain composée désormais de 5 techniciens (plus l'appui du responsable de service).
- Ces coûts de fonctionnement sont compensés par une augmentation des recettes du fait de l'harmonisation des tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire.

ETAT DU PERSONNEL EVREUX PORTES DE NORMANDIE AU 01/01/2019

BUDGET SPANC EPN							
GRADES OU EMPLOIS	Categori e	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIF POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
Filière administrative		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif territorial	C	2	0	2	2	0	2
Filière technique		4	0	4	3	1	4
Technicien	B	2	0	2	1	1	2
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique territorial	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL		6	0	6	5	1	6

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de 611 050 € à 9 600€, soit une évolution de -98.4% %.

Les projets de travaux de réhabilitation en cours ont été engagés 2018 et se termineront en 2019. La perspective de subvention de l'AESN pour un nouveau programme travaux de réhabilitation sur notre territoire étant très pessimiste et flou, il n'est donc pas prévu de relancer une nouvelle campagne en 2019.

4. EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP MOBILITE 2019



Le budget annexe mobilité 2019 est marqué par la mise en œuvre du nouveau contrat d'orientations de service public avec la nouvelle société publique locale Transurbain. Le contrat modifie de façon substantielle les mécanismes financiers.

FONCTIONNEMENT

Mécanismes financiers différents entre l'ancien contrat et le nouveau conclu avec société publique locale Transurbain :

L'ancien contrat valable jusqu'au 31 décembre 2018, prévoyait que le délégataire percevait les recettes des clients du réseau, ainsi que des compensations tarifaires et une contribution financière forfaitaire de l'Autorité Organisatrice. Le délégataire restait propriétaire des recettes d'exploitation du réseau provenant des clients.

Le nouveau contrat d'obligations de service public conclu avec la Société Publique Locale Transurbain depuis le 1^{er} janvier 2019 prévoit que l'autorité organisatrice verse à l'opérateur une rémunération comprenant notamment une compensation de service public annuelle (contrat qui présente les caractéristiques d'un marché public). L'Autorité Organisatrice est dorénavant propriétaire des recettes d'exploitation provenant des clients du réseau.

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **+ 37,3 %**, passant de **10 228 600 €** (BP 2018) à **14 039 177 €** (BP 2019).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **+ 24,5 %**, passant de **12 071 372 €** (BP 2018) à **15 032 740,00 €** (BP 2019).

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe passe de 1 399k€ à 143k€ soit (-1256k€)

Ceci est lié d'une part à une évolution dynamique des recettes (4217k€) que l'évolution des dépenses (3811k€) : impact 406k€

D'autre part à la reprise de subvention transférable à hauteur de 936k€ dont 225k€ correspondant à 2019 et 711k€ de régularisation.

Une optimisation budgétaire qui permet de limiter, en 2019, la participation du budget principal d'EPN vers le budget annexe « mobilité ».

Un travail de fond conduit par la Direction des finances a permis d'intégrer au budget mobilité une recette d'amortissement en investissement, liée principalement au renouvellement de la flotte d'autobus dont EPN est propriétaire. Il s'agit d'un rattrapage des subventions transférables depuis 2013, non reprises les années précédentes sur cette activité, et qui permet d'inscrire une recette exceptionnelle en fonctionnement de 936 400€ en 2019.

- L'autofinancement brut passe de **1 842 772 € à 993 563 €**.
- L'autofinancement net passe de **1 269 222 € à 416 463 €**.
- Le remboursement du capital passe de **573 550 à 577 100 €**.

ETAT DU PERSONNEL EVREUX PORTES DE NORMANDIE AU 01/01/2019							
BUDGET DEPLACEMENTS URBAINS							
GRADES OU EMPLOIS	Categori e	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIF POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
Filière administrative		5	0	5	4	1	5
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif territorial	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		0	1	1	0	1	1
Adjoint territorial d'animation	C	0	1	1	0	1	1
TOTAL GENERAL		5	1	6	4	2	6

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **2 439 680 € à 2 363 294 €**, soit – 3,1%.
- L'emprunt d'équilibre passe de **501 006 € à 1 481 379,00 €**, soit +195,7%.

5. EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP BIO PEPINIERE 2019

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **+ 1,2 %**, passant de **204 819 €** (BP 2018) à **207 300 €** (BP 2019).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **- 18,0 %**, passant de **434 972 €** (BP2018) à **356 702** (BP 2019).
- L'autofinancement brut passe de **230 153 à 149 402 €**.
- L'autofinancement net passe de **39 202 à – 45 948 €**.
- Le remboursement du capital passe de **190 951 à 195 350 €**.

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **39 202 à 68 700 €**.
- L'emprunt d'équilibre passe de **0 € à 114 648 €**,

6 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ECO 2019

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - 18,3 %, passant de 20 341 € (BP 2018) à 16 612 € (BP 2019).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 6,4 %, passant de 95 499 € (BP 2018) à 101 612 € (BP 2019).
- L'autofinancement brut passe de 75 158 € à 85 000 €.
- L'autofinancement net passe de 17 058 € à 25 497 €.
- Le remboursement du capital passe de 58 100 € à 59 503 €.

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de 136 360 € à 0 €.
- L'emprunt d'équilibre passe de 119 302 à 0 €.

6 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC LONG BUISSON 1 2019

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + 57,1 %, passant de 80 947 € (BP 2018) à 127 173 € (BP 2019).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement passant de 0 € (BP 2018) à 150 000 € (BP 2019).
- L'autofinancement brut passe de - 80 947 € à 22 827 €.
- L'autofinancement net passe de - 614 396 € à - 310 250 €.
- Le remboursement du capital passe de 533 449 € à 333 077 €.

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de 80 947 € au BP 2018 à 0 € au BP 2019.

L'avance du budget principal faite à ce budget pour honorer les échéances de prêt s'élève à 333 077 €.

7 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC LONG BUISSON 2 2019

Lors du conseil communautaire du 19.12.18, le choix a été fait de créer un budget annexe LB3. En 2018, les dépenses relatives à LB3 étaient inscrites au BP du budget annexe LB2.



FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **- 44,8 %**, passant de **3 683 306 €** (BP 2018) à **2 032 832 €** (BP 2019).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **+ 246,7 %**, passant de **180 000 €** (BP 2018) à **623 975 €** (BP 2019).
- L'autofinancement brut passe de **- 3 503 306 €** à **- 1 408 857 €**.
- L'autofinancement net passe de **- 3 829 274 €** à **- 1 745 615 €**.
- Le remboursement du capital passe de **325 968 €** à **336 758 €**.

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **3 503 306 €** au BP 2018 à **1 408 857 €** au BP 2019, soit - 59,8 %.
- L'avance du budget principal faite à ce budget pour honorer les échéances de prêt s'élève à **336 758 €**.

8 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC ROUGEMARE 2019

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **100 000 €** (BP 2018) à **0 €** (BP 2019).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **-18,4 %**, passant de **724 900 €** (BP 2018) à **591 294 €** (BP 2019).
- L'autofinancement brut passe de **624 900 €** à **591 294 €**.
- L'autofinancement net passe de **624 900 €** à **591 294 €**.

INVESTISSEMENT

- Absence d'emprunt d'équilibre.

9 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC FOSSE AUX BUIS 2019

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **0,0 %**, passant de **200 €** (BP 2018) à **200 €** (BP 2019).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **0 €** (BP 2018) à **370 €** (BP 2019).
- L'autofinancement brut passe de - **200 €** à **170 €**.
- L'autofinancement net passe de - **200 €** à **170 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **200 €** à **0 €**.

10 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC VALLON FLEURI 2019

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **61,5 %**, passant de **64 553 €** (BP 2018) à **104 266 €** (BP 2019).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **0 €** (BP 2018) à **1 000 000 €** (BP 2019).
- L'autofinancement brut passe de - **64 553 €** à **895 734 €**.
- L'autofinancement net passe de - **277 799 €** à **675 029 €**.
- Le remboursement du capital passe de **213 246 €** à **220 705 €**.

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **64 553 €** à **0 €**.

L'avance du budget principal faite à ce budget pour honorer les échéances de prêt s'élève à 220 705 €.

11 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC SURETTES 2019

FONCTIONNEMENT

• L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **- 85,1 %**, passant de **657 685 €** (BP 2018) à **98 050 €** (BP 2019).

• L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **+ 79,8 %**, passant de **96 419 €** à **173 339 €**.

• L'autofinancement brut passe de **- 561 266 €** à **75 289 €**.

• L'autofinancement net passe de **- 561 266 €** à **75 289 €**.

Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

• L'emprunt d'équilibre passe de **563 586 €** à **0 €**.

12 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC CAMBOLLE 2019

FONCTIONNEMENT

• L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **+ 2,6 %**, passant de **209 174 €** (BP 2018) à **214 661 €** (BP 2019).

• L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **-73,1 %** passant de **2 229 €** à **600 €**.

• L'autofinancement brut passe de **- 206 945 €** à **- 214 061 €**.

• L'autofinancement net passe de **- 688 195 €** à **- 557 940 €**.

• Le remboursement du capital passe de **481 250 €** à **343 879 €**.

INVESTISSEMENT

• L'emprunt d'équilibre passe de **206 945 €** à **214 061 €**.

L'avance du budget principal faite à ce budget pour honorer les échéances de prêt s'élève à **343 879 €**.

13 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC MISEREY 2019

FONCTIONNEMENT

• L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **- 55,9 %**, passant de **70 340 €** (BP 2018) à **31 000 €** (BP 2019).

• Les recettes réelles de fonctionnement sont de **- 24,8 %**, passant de **121 000 €** (BP 2018) à **91 000 €** (BP 2019).

• L'autofinancement brut passe de **50 660 €** à **60 000 €**.

• L'autofinancement net passe de **50 660 €** à **60 000 €**.

Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

• L'emprunt d'équilibre passe de **0 €** à **0 €**.

14 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC GAUVILLE PARVILLE 2019 FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **97,3 %**, passant de **113 000 €** (BP 2018) à **3 000 €** (BP 2019).
 - Les recettes réelles de fonctionnement passent de **0 €** (BP 2018) à **1 040 €** (BP 2019).
 - L'autofinancement brut passe de - **113 000 €** à - **1 960 €**.
 - L'autofinancement net passe de - - **113 000 €** à - **1 960 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **113 000 €** à **1 960 €** soit une évolution de - 98,3 %.

15 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC DU VALLOT 2019 FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **93,3 %**, passant de **236 680 €** (BP 2018) à **4 000 €** (BP 2019).
 - Les recettes réelles de fonctionnement passent de **1 020 €** au BP 2018 à **1 020 €** au BP2019.
 - L'autofinancement brut passe de -**235 660 €** à -**2 980 €**.
 - L'autofinancement net passe de -**235 660 €** à -**2 980 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **235 660 €** à **2 980 €**.

16 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZA DE MARCILLY 2019 PREAMBULE

FONCTIONNEMENT

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont de **35 800 €** (BP 2019).
 - Les recettes réelles de fonctionnement sont de **46 800 €** (BP 2019).
 - L'autofinancement brut est de **11 000 €**.
 - L'autofinancement net est de **11 000 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre est de **0 €**.

17 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZA DE DROISY 2019

PREAMBULE

FONCTIONNEMENT

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont de **33 000 €** (BP 2019).
 - Les recettes réelles de fonctionnement sont de **0 €** (BP 2019).
 - L'autofinancement brut est de **-33 000 €**.
 - L'autofinancement net est de **-33 000€**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre est de **0 €**.

18 EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC DU LONG BUISSON 3 2019

PREAMBULE

La création de ce budget a été décidée au cours de l'exercice 2018.

FONCTIONNEMENT

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 858 832 €**
- Les recettes réelles de fonctionnement sont nulles
- Le besoin de financement brut et net sont de **1 858 832 €**

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre est de **1 858 832 €**